



ATELIER 25
AMENAGEMENT ET URBANISME
DE FRANCHE-COMTE

Commune de Fontaine-lès-Clerval

ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le : 16 / Janvier 2008

Approuvé par arrêté préfectoral du : 22 / Janvier 2008

RAPPORT DE PRESENTATION



SOMMAIRE

INTRODUCTION ET PRINCIPES GENERAUX	2
I. PRESENTATION DE LA COMMUNE	4
1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	4
2 APERÇU HISTORIQUE	6
3 RESEAUX ROUTIERS	8
4 OCCUPATION DU SOL	10
II. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES	12
1 STRUCTURE DE LA POPULATION	12
2 CROISSANCE DU BATI	17
3 ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES	21
a. <i>La population active</i>	21
b. <i>Les activités économiques</i>	22
c. <i>La situation scolaire</i>	23
d. <i>L'activité agricole</i>	23
4 ACTIVITE TOURISTIQUE	23
III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	24
1 GEOLOGIE ET GEOMORPHOLOGIE	24
a. <i>Cadre morpho-structural et géologique</i>	25
b. <i>Géomorphologie- topographie</i>	25
c. <i>Lithologie (cf. carte 6)</i>	25
d. <i>Stabilité des terrains</i>	26
2 HYDROLOGIE ET HYDROGEOLOGIE	27
a. <i>Hydrologie</i>	27
b. <i>Hydrogéologie</i>	27
3 CLIMATOLOGIE	28
4 MILIEU NATUREL	29
a. <i>Les zones humides</i>	29
b. <i>Diagnostic écologique</i>	30
c. <i>Diagnostic faunistique</i>	40
d. <i>Résumé</i>	45
e. <i>Hiérarchisation du territoire communal : la carte des qualités écologiques</i>	46
f. <i>Recommandations</i>	50
5 PAYSAGES	53
a. <i>Contexte paysager</i>	53
b. <i>Présentation des éléments remarquables du paysage</i>	55
c. <i>Localisation des zones paysagères sensibles au regard de l'article R 111-21</i>	57
d. <i>Sensibilité visuelle de la commune</i>	60
6 CONCLUSION	62

IV. ANALYSE D'URBANISME ----- 63

1	L'ORGANISATION SPATIALE -----	63
2	L'ACCES AU VILLAGE -----	64
	a. Accès depuis Clerval -----	64
	b. Accès depuis Gondenans-Monthy -----	65
3	PATRIMOINE BATI-----	65
	a. Les monuments religieux-----	66
	b. Le bâti traditionnel -----	67
	c. Le bâti récent -----	69
	d. Les fontaines et lavoirs -----	70
	e. Autres patrimoine remarquables -----	71
4	LES SITES ARCHEOLOGIQUES -----	73
5	INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES -----	75
	a. L'alimentation en eau potable -----	75
	b. L'assainissement -----	75
	c. Les déchets ménagers -----	75

V. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT ----- 77

1	LES GRANDES ORIENTATIONS -----	77
	a. Le parti d'aménagement -----	77
	b. Les prévisions économiques et démographiques -----	78
2	LES ZONES NON CONSTRUCTIBLES -----	79
3	ESPACES CONSTRUCTIBLES -----	79
	a. Les zones constructibles -----	79
	b. Définition des secteurs constructibles -----	80
4	ESPACES SOCIOCULTURELS -----	87
5	ACTIVITES ECONOMIQUES -----	88
6	ESPACES NATURELS PROTEGES -----	89
7	ESPACES AGRICOLES PROTEGES -----	90

VI. SYNTHESE DES PROPOSITIONS ----- 90

Annexes

Introduction et principes généraux

La carte communale est un document d'urbanisme défini par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 Décembre 2000. Elle remplace les Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme (M.A.R.N.U.) et a été amendée par la loi du 2 juillet 2003 dite loi Urbanisme et Habitat. Elle n'a aucune limite de validité.

Elle doit respecter trois grands principes :

- Le principe d'**équilibre** entre l'aménagement urbain ou rural et la préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels dans un souci de développement durable.
- Le principe de **diversité** afin d'assurer les différentes fonctions urbaines et de la mixité sociale dans l'habitat.
- Le principe du **respect de l'environnement** pour gérer de manière économe l'espace en maîtrisant les déplacements et en intégrant la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol et la prévention des risques naturels.

La carte communale doit respecter les orientations prises par les documents de niveau supérieur (Code de l'Urbanisme, Directives Territoriales d'Aménagement, Schéma de Cohérence Territoriale...).

La carte communale est approuvée après enquête publique, conjointement par la commune et le préfet. Ce dernier disposant de deux mois, après confirmation du Conseil Municipal, pour se prononcer explicitement sur l'approbation de la carte communale.

S'il ne s'est pas exprimé dans ces délais, il sera réputé avoir approuvé la carte communale.

La présente élaboration a été prescrite par délibération du Conseil Municipal le 27 Octobre 2006.

La carte communale permet à la commune de FONTAINE LES CLERVAL d'exercer sa compétence d'autorisation d'urbanisme qui se substitue à la règle de construction limitée. Si la commune souhaite délivrer les autorisations d'urbanisme en son nom, elle devra expressément délibérer dans ce sens, à défaut elles resteront délivrées par l'Etat.

La carte communale comprend :

- **Un rapport de présentation**, non opposable au tiers. Il s'agit d'un document analytique et prospectif. Il expose les choix retenus pour la délimitation des zones constructibles. Il évalue les incidences sur l'environnement et les moyens mis en oeuvre pour sa mise en valeur.
- **Des documents graphiques**, opposables aux tiers. Ils délimitent les secteurs où sont autorisées les constructions à l'exception de l'adaptation, de la restauration ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ces documents peuvent permettre de préciser qu'un secteur est réservé à certains types d'activité.

Dans une première partie, un diagnostic de l'état initial et un exposé des perspectives d'évolution est établi. L'étude d'environnement, réalisée par le cabinet Guinchard en Mai 2007, est intégrée à ce chapitre.

Dans une deuxième partie, sont exposées les orientations prises en matière d'aménagement sur la commune.

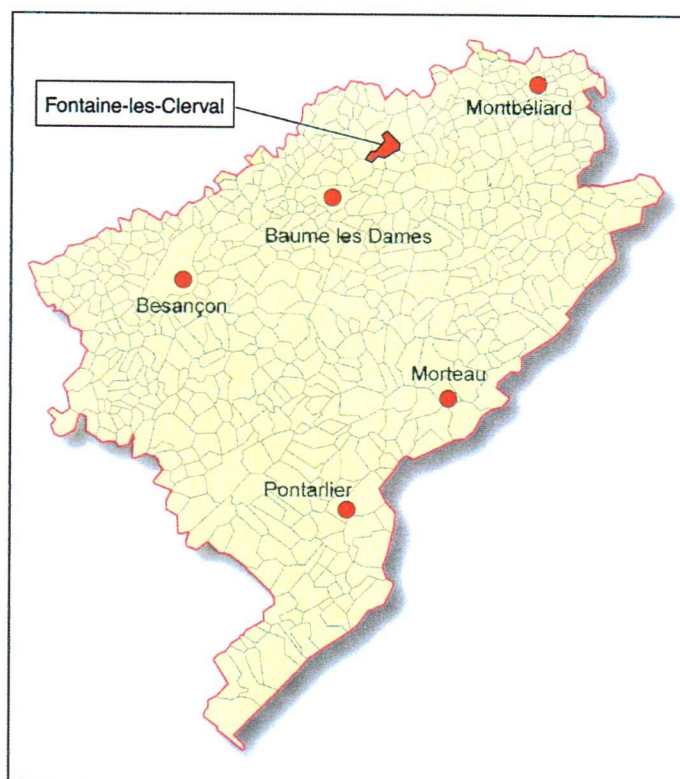
I. Présentation de la commune

1 Situation géographique et administrative

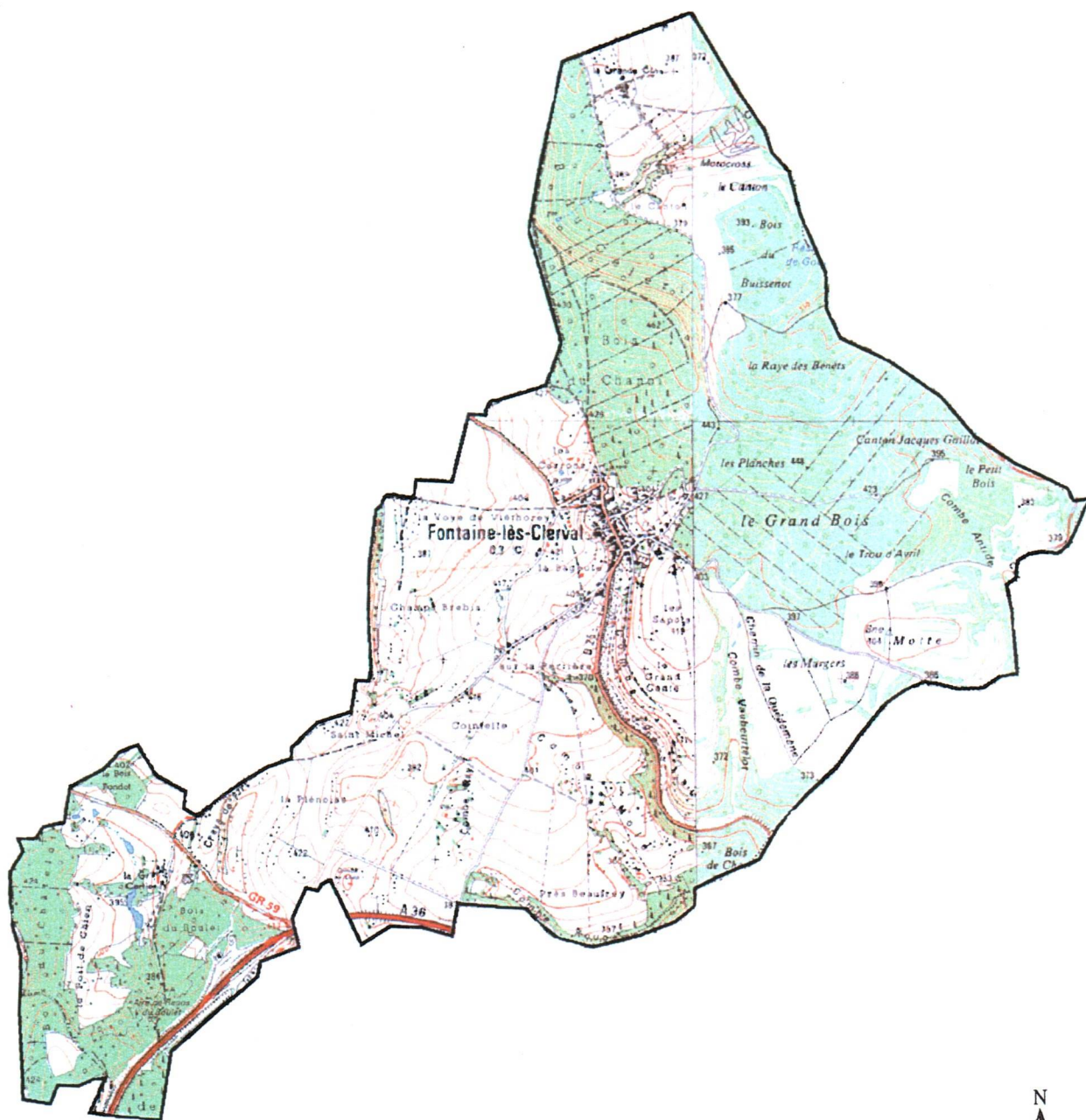
La commune de FONTAINE LES CLERVAL est localisée entre Baume les Dames et Montbéliard, à proximité de Clerval dans le département du Doubs. La commune est située à une altitude moyenne de 325m. D'une superficie totale de 1200 hectares, dont 630 hectares recouverts de forêt, le village est adossé aux flancs d'un étroit vallon.

Fontaine-lès-Clerval se trouve à 20 km au nord-est de Baume-les-Dames, à 50 km au nord-est de Besançon et à 38 km au sud-ouest de Montbéliard.

FONTAINE LES CLERVAL dépend de l'arrondissement de Montbéliard et du canton de Clerval. La commune ne fait partie d'aucune communauté de communes.



Situation géographique de la commune de FONTAINE-LES-CLERVAL



D'après fond I.G.N. au 1:25 000

Carte 1 : Situation géographique de FONTAINE-LES-CLERVAL

2 Aperçu historique

Les origines de FONTAINE LES CLERVAL, dont le toponyme est originaire de l'un de ses nombreux points d'eau, remonte à l'époque romaine.

Un réseau de voies et chemins quadrille alors le territoire, favorisant l'implantation de la population, la mise en œuvre de cultures et l'édification de bâtiments.

Au Moyen Age, l'habitat encore dispersé se regroupe et forme un village d'une cinquantaine d'habitations, attesté sous le nom de Fontanis en 1040 et placé sous la tutelle des seigneurs de Soye et de l'Isle. En temps de guerre, une partie de population se retire au château de Soye, afin d'assurer la garde et le guet.

En 1755, la moitié des 415 habitants est encore asservie à son seigneur. Cette population est périodiquement décimée par les épidémies et les guerres. Le 14 juin 1758, 69 habitants ont succombé des suites d'une contamination depuis le début de l'année, et le 12 juin 1763, 5 pères de familles sont enterrés. Toutefois, le village se développe et compte 661 âmes en 1836.

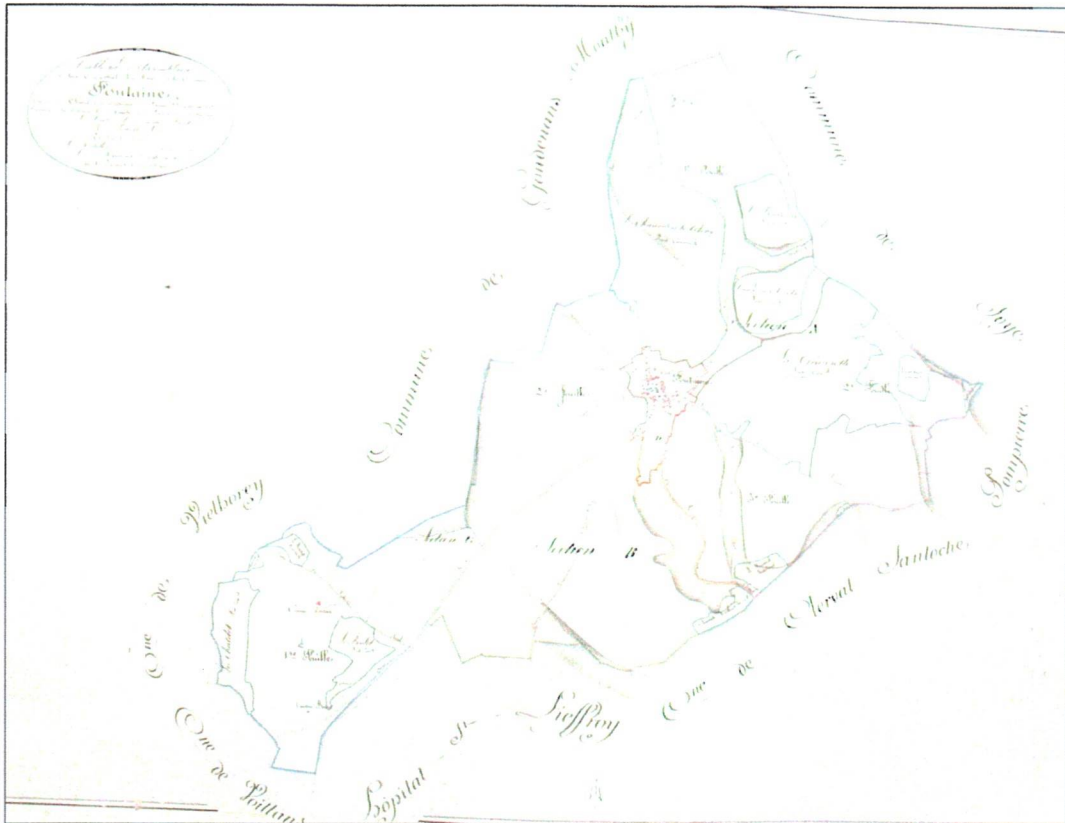
Une trentaine de journaliers s'ajoute à la majorité constituée d'agriculteur, mais le village compte également des mineurs, qui extraient le minerai de fer au lieu-dit Cray-de-Fort pour les hauts-fourneaux de Clerval.

En 1909, les premières installations électriques éclairent le village. Cinquante ans plus tard, la population a baissé de moitié.

En 1984, seules subsistent sept exploitations agricoles qui orientent leur activité vers l'élevage et la production de lait collecté par la laiterie de Santoche. Une porcherie installée à la Grange Certier nourrit plus de mille animaux destinés à la boucherie.

Aujourd'hui, le village retrouve un certain dynamisme. Les activités agricoles et artisanales font vivre plusieurs familles, de nouvelles constructions fixent des familles jeunes, et l'école est préservée grâce à un regroupement avec Pompierre.

L'histoire de Fontaine-lès-Clerval est également accompagnée d'une organisation urbaine passée qu'il nous est permis de retrouver à travers, notamment, les cartes napoléoniennes.



Carte 2 et 3 : Cartes Napoléoniennes de Fontaine-les-Clerval du XIX^{ème} siècle.



Ces documents réalisés à la main sous Napoléon, nous permettent de comprendre la structure de la commune de Fontaine-lès-Clerval à cette époque.

On s'aperçoit rapidement que l'organisation du village était relativement compacte. Avec une cinquantaine d'habitations réparties dans un espace rectangulaire orienté Nord/Sud, le long de la route. L'urbanisation s'est faite sur les parties les plus planes de la commune. On évitait à cette époque d'affronter directement les reliefs, et la plupart des réseaux routiers se faisaient le long des vallées.

3 Réseaux routiers

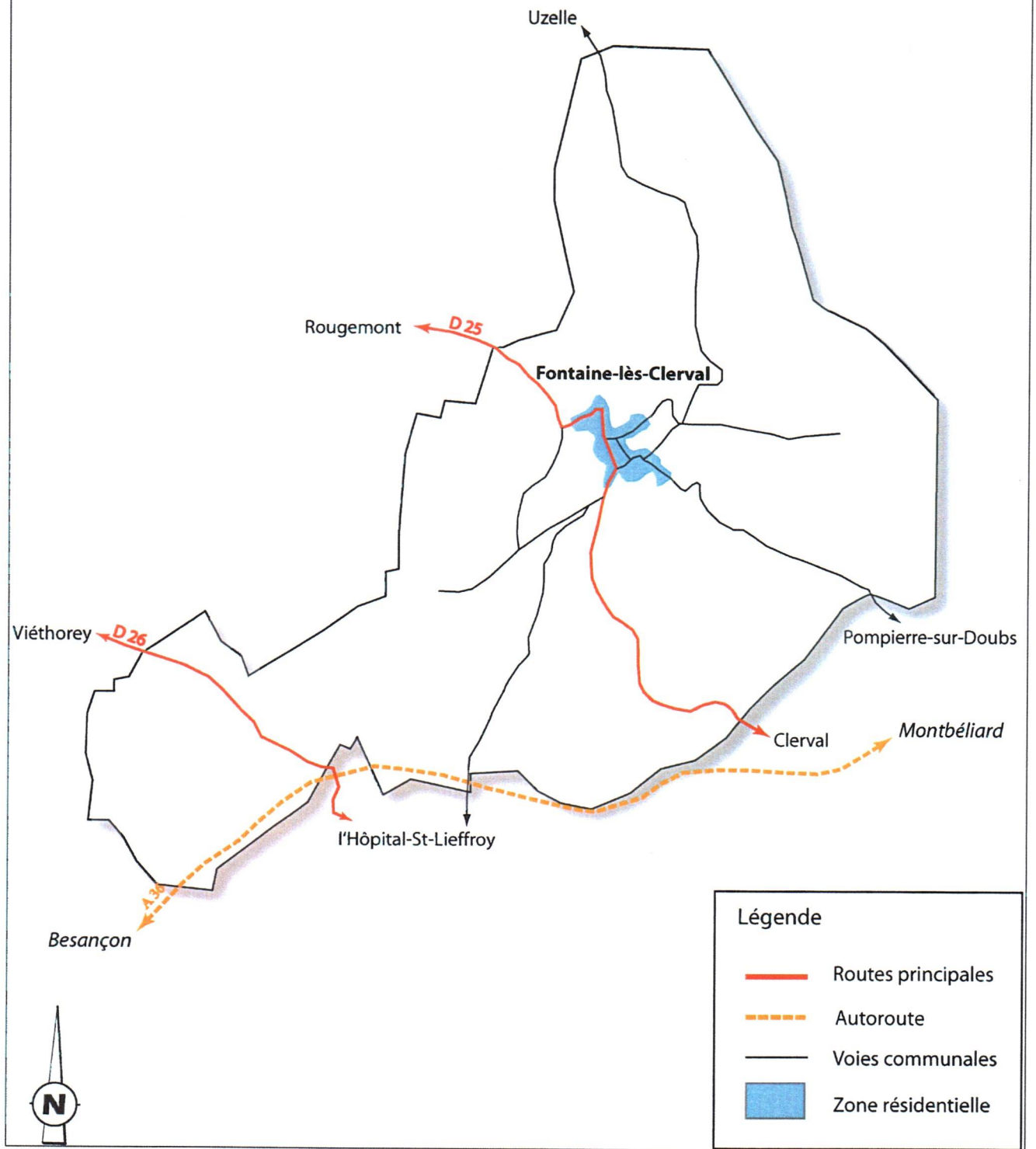
Fontaine-lès-Clerval n'a pas un réseau routier très développé. La route principale est la D 25, elle traverse le village en direction de Rougemont d'un côté et de Clerval de l'autre.

La commune compte de nombreux chemins ruraux en direction de Soye, Pompierre-sur-Doubs, l'Hôpital-St-Lieffroy et Viéthorey.

L'autoroute A 36 passe au sud de la commune, l'échangeur le plus proche se trouve à Baume-les-Dames et l'Isle-sur-le-Doubs. Notons aussi le projet de construction d'un échangeur autoroutier à Clerval en cours de réflexion.

Soulignons également le passage du GR 59, qui, même s'il ne constitue pas un réseau routier à proprement parler, fait tout de même partie des voies de communication que compte la commune. Il peut être un atout touristique ou de loisirs.

Réseaux routiers de Fontaine-lès-Clerval



Carte 4 : Réseau routier de Fontaine-lès-Clerval.

4 Occupation du sol

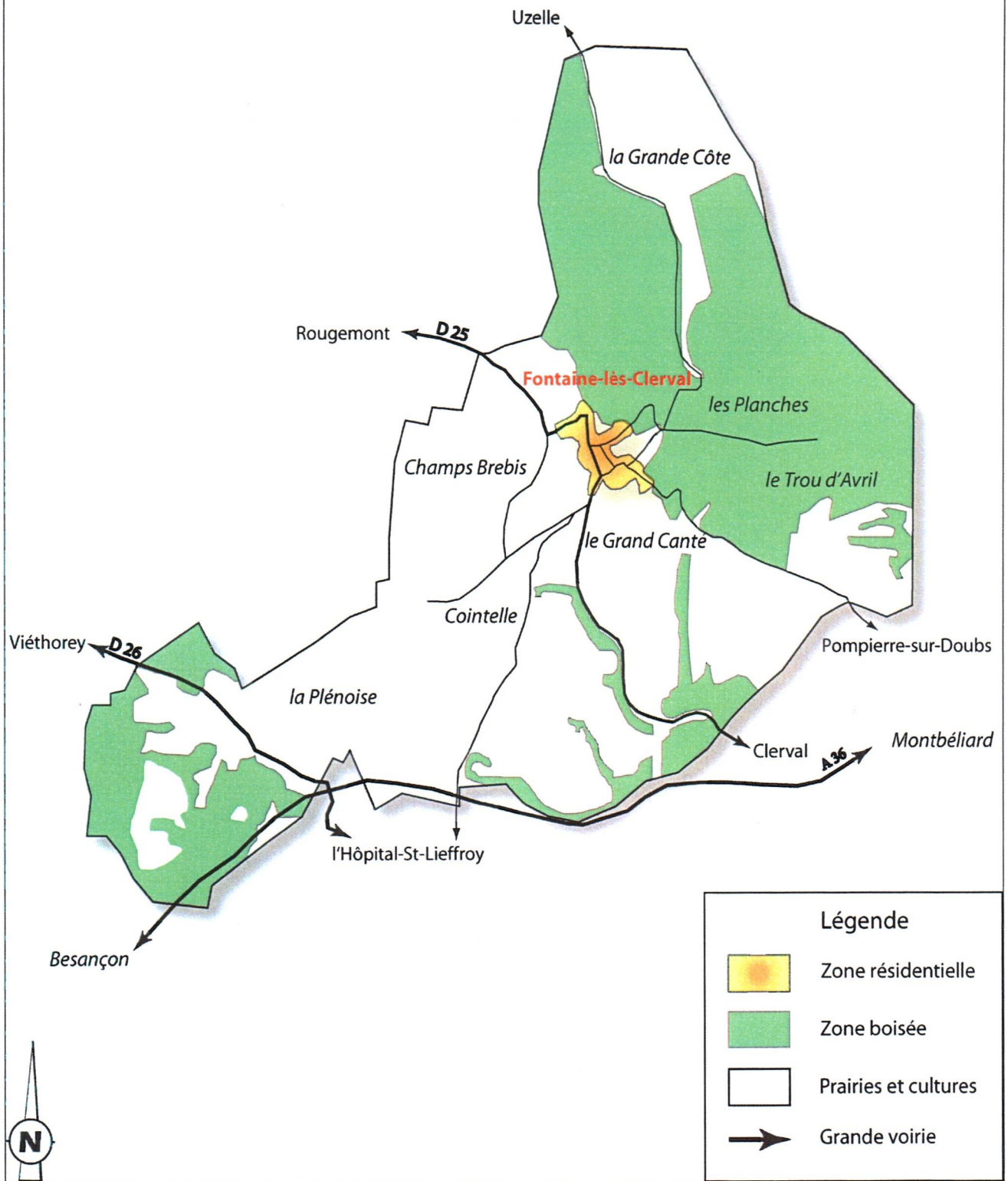
La forêt communale de Fontaine-lès-Clerval couvre environ 630 hectares, pour une surface totale du territoire d'environ 1200 hectares, soit un peu plus de 52 % de la surface total. Les forêts de Fontaine-lès-Clerval sont majoritairement constituées de feuillus et de conifères.

La superficie agricole ou surface agricole utile (SAU), s'élève quant à elle à 233 hectares, soit 19,4% du territoire.

Le territoire est aussi en grande partie recouvert de prairie mésophile à usage agricole. Elles servent essentiellement à la fauche, la pâture mais aussi à la culture.

Notons aussi la présence de quelques vergers, broussailles et bosquets dispersés sur le territoire communal.

Fontaine-lès-Clerval Occupation actuelle des sols



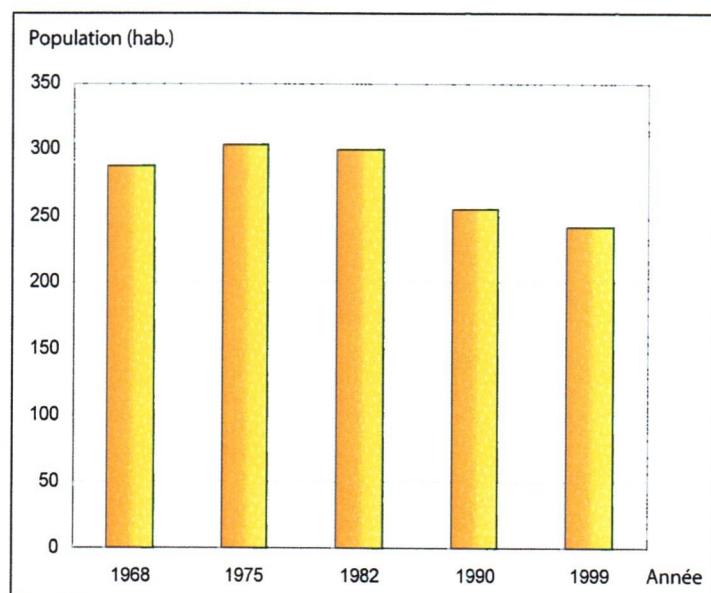
Carte 5 : Plan d'occupation actuelle des sols de Fontaine-lès-Clerval

II. Données socio-économiques

Les données sont issues du dernier recensement de l'I.N.S.E.E., effectué en 1999.

1 Structure de la population

Années	1968	1975	1982	1990	1999
Pop.	288	304	301	256	242



Graphique 1 : Evolution de la population de 1968 à 1999

Le 8 Mars 1999, Fontaine-lès-Clerval comptait 242 habitants soit 123 hommes et 119 femmes, et une densité de population de 21 habitants par Km². La population est en légère baisse comparée au recensement précédent.

En neuf ans, depuis 1990, la commune a perdu 14 habitants et en vingt-quatre ans, depuis 1975, 62 habitants.

On constate donc que la commune connaît une décroissance progressive de sa population qui se traduit sous forme de paliers successifs.

Le graphique 1 illustre bien le fait que la commune est dans une phase de décroissance de sa population. Il est cependant difficile de dire si ce phénomène est durable dans le temps : est-ce une stabilisation ou une variation périodique ? Les derniers chiffres du recensement pourront d'avantage nous renseigner sur la situation communale.

Pour comparer la situation de Fontaine-lès-Clerval à différentes d'échelles, nous préciserons que la densité de population départementale est de 95 hab./Km², celle régionale de 69 et au niveau national la moyenne tourne autour de 108 hab./Km², alors que celle de Fontaine-lès-Clerval est de 21 hab./Km² ce qui traduit son caractère rural.

Mais pour réellement comprendre la situation démographique de Fontaine-lès-Clerval, nous devons nous pencher plus particulièrement sur le solde naturel et migratoire.

Le graphique 2 montre que le solde naturel, différence entre le nombre de naissances et de décès, est en constante régression à chaque recensement. La commune n'a jamais atteint de seuil aussi bas entre 1990 et 1999 avec une différence de -17. Alors qu'entre 1975 et 1982 cette différence était encore à plus 13. Cela traduit un manque de dynamisme démographique

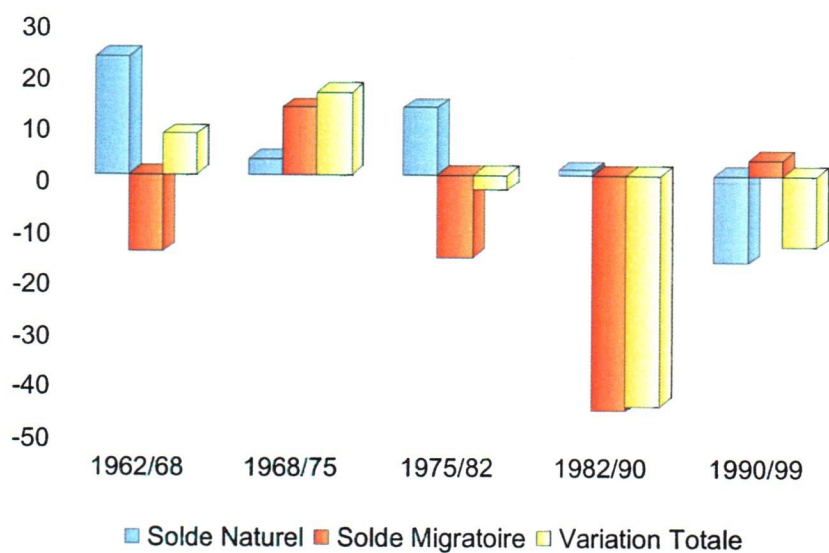
Les raisons de telles variations peuvent s'expliquer de plusieurs manières. Le nombre de naissances n'arrive plus à compenser le nombre de décès depuis 1990. En effet, d'après le tableau statistique, on constate que le nombre de naissances est faible (18 entre 1990 et 1999) et le nombre de décès plus élevé (35 entre 1990 et 1999). Ce phénomène peut être dû à une structure de la population assez âgée. Nous tenterons de déterminer la distribution de la population par âge dans les pages suivantes.

Le solde migratoire représente quant à lui l'attraction de la commune, puisqu'il répercute les départs et les arrivées de population. La commune de Fontaine-lès-Clerval n'a d'une manière générale pas été très attractive ces dernières années. La commune a connu plus de période d'émigration que d'immigration, l'exode rural étant un facteur essentiel de ce résultat. Notons tout de même une attraction importante entre 1968 et 1975.

La combinaison du solde naturel et du solde migratoire donne la variation totale de la population, et nous permet donc de savoir si la commune a perdu ou gagné des habitants. D'une manière générale, la commune a connu deux phases dans son histoire contemporaine. Une première entre 1962 et 1975 où la commune a gagné de la population, dans un premier temps grâce à son solde naturel puis à son solde migratoire. Puis entre 1975 et 1999, Fontaine-lès-Clerval a commencé à perdre progressivement de la population, ceci étant le fruit d'une chute des migrations, puis des naissances. On remarquera tout de même les prémices d'un retour d'attractivité de la commune avec un solde migratoire qui est de nouveau positif en 1999.

	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	44	34	34	22	18
Décès	21	31	21	21	35
Solde Naturel	23	3	13	1	-17
Solde Migratoire	-15	13	-16	-46	3
Variation Totale	8	16	-3	-45	-14

Evolution démographique entre 1962 et 1999



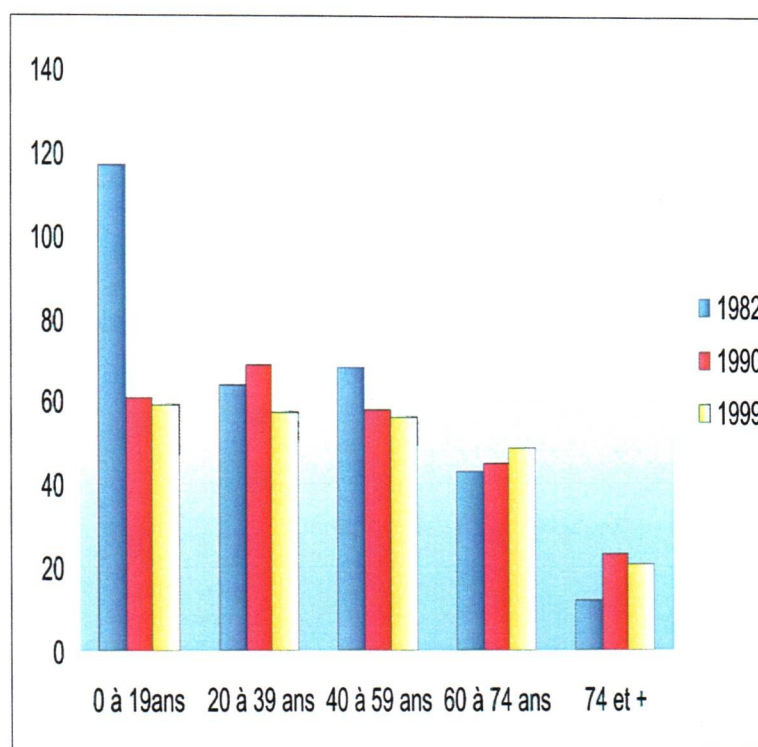
Graphique 2 : Solde Naturel et Migratoire de Fontaine-lès-Clerval.

On dénombre sur la commune de Fontaine-lès-Clerval, 59 individus de moins de 20 ans, 28 hommes et 31 femmes, soit près de 24.3 % de la population totale. Ce taux est légèrement inférieur à celui observé au niveau du département (25,6%). Fontaine-lès-Clerval reste cependant une commune assez jeune, il faudra malgré tout attendre le prochain recensement pour savoir si ces hypothèses se confirment.

Quant aux personnes âgées, 21 individus avaient plus de 75 ans en 1999 soit 8,6% de la population totale, ce qui est un peu plus élevé que la moyenne départementale (6,5%). Deux éléments peuvent être expliqués dans ce cas.

La population âgée résidant à Fontaine-lès-Clerval, a certainement vécu toute sa vie dans la commune, et est issue, pour la majorité, du monde agricole. Ce nombre ne devrait pas baisser étant donné l'arrivée du « Papy-boom » dans les prochaines années. D'autre part, la proportion de jeunes ménages tend à diminuer, ce qui favorise un vieillissement de la structure de la population.

Le graphique 3 permet de remarquer une certaine homogénéité dans la structure par âge de la population. Dans le détail, nous nous rendons compte que les classes d'âges les plus jeunes diminuent avec le temps, contrairement aux classes d'âges les plus âgées. Ceci montre bien que la commune n'attire plus assez de jeunes ménages, et que la population vieillit sur place.



Graphique 3 : Structure de la population entre 1982 et 1999

Pour comprendre comment la commune se développe dans son environnement proche, rappelons que Fontaine-lès-Clerval appartient à l'arrondissement de Montbéliard. Cette entité administrative regroupe 183 248 habitants et sa population est en baisse depuis 1990.

La population de Fontaine-lès-Clerval représente donc moins de 0,2% de la population de l'arrondissement de Montbéliard. Sur le département, la population est passée de 484 770 à 499 062 entre 1990 et 1999.

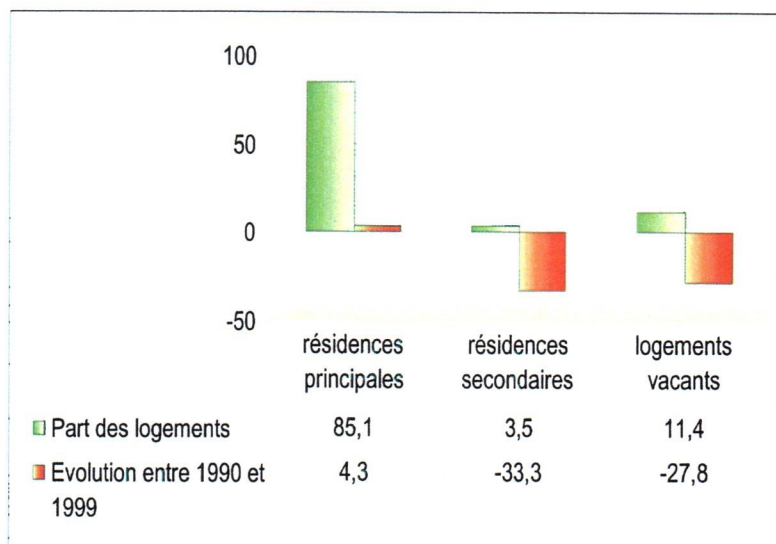
	Population en 1990	Population en 1999	Variation 90-99 (%)
<i>Commune</i>	256	242	-5,4
<i>Arrondissement</i>	186 930	183 248	-2
<i>Département</i>	484 770	499 062	2,9

La commune dans son environnement

2 Croissance du bâti

1968	1975	1982	1990	1999
98	100	104	117	114

Evolution du nombre de logements entre 1968 et 1999.



Graphique 4 : Le parc des logements, état et évolution

Le graphique 4 montre une forte diminution du nombre de résidences secondaires et de logements vacants entre 1990 et 1999 au profit d'une légère augmentation du nombre de résidences principales. Ceci peut s'expliquer du fait que la plupart des résidences secondaires sont devenue des résidences principales.

Le développement des résidences principales entre 1990 et 1999 nous montre bien le retour à une certaine attractivité de la commune, même si celle-ci reste modeste.

Parmi ces résidences principales, 86,6% sont habitées par leurs propriétaires, soit une augmentation de 7,7% entre 1990 et 1999. Ce sont en grande majorité des fermes ou des maisons individuelles type pavillon.

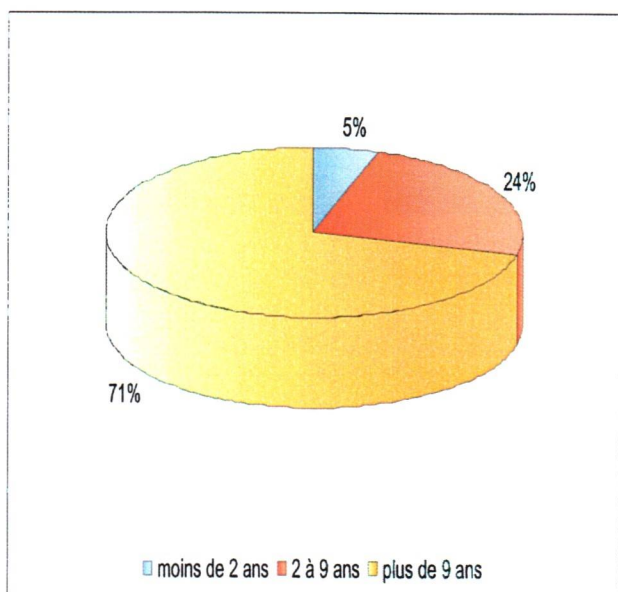
En 1999, la commune comptait 114 logements dont 97 étaient des résidences principales et 4 des résidences secondaires. On admettra que ces proportions sont toujours vraies. On recense 13 logements déclarés vacants.

Une grande partie des résidences principales datent d'avant 1949 (63,9%), ce qui signifie que le bâti reste assez ancien dans le parc de logement.

Même si le nombre d'agriculteur a diminué, les fermes ont été conservées, certaines rénovées. Seul 8,2% de la population est locataire de son logement. Soulignons une augmentation intéressante de 14,3% entre 1990 et 1999.

Rappelons tout de même que l'habitat locatif contribue à l'arrivée de jeunes ménage et donc à un renouvellement relativement rapide de la population. Ainsi il est important de favoriser ce type de logement dans les communes qui voient leurs populations vieillir sur place.

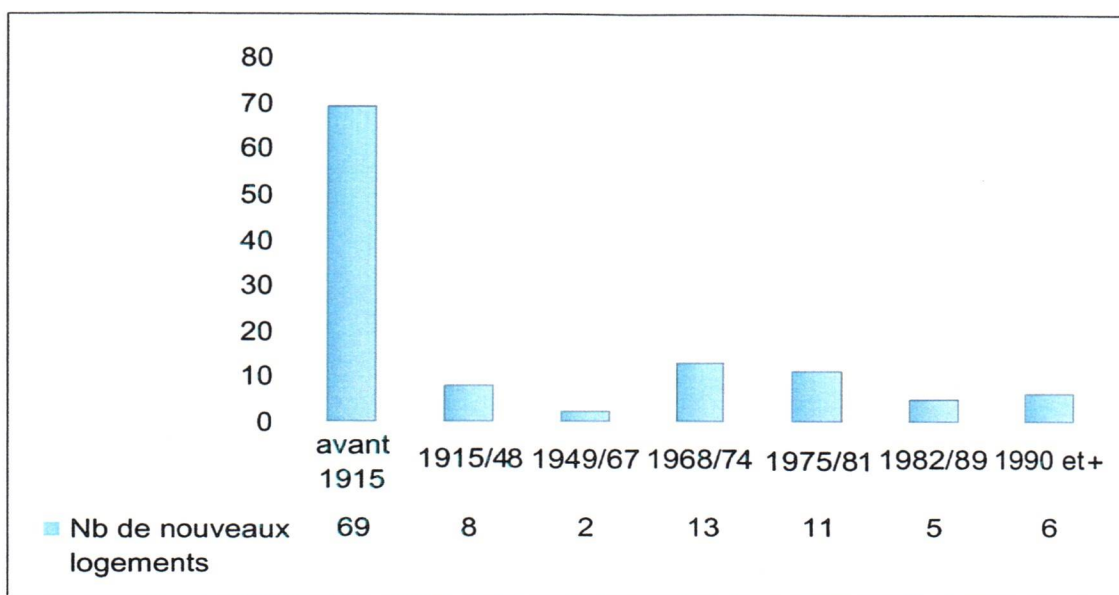
D'autre part la majorité des logements principaux disposent d'équipement de confort récent, avec généralement des volumes habitables importants, supérieurs à 4 pièces pour 81,4% des logements. Seules quatre résidences n'avaient ni baignoire, ni douche en 1999. Une situation rare, mais encore présente en France, surtout dans les communes rurales.



En ce qui concerne la date d'emménagement des ménages dans la commune, on constate que la grande majorité des logements sont occupés depuis plus de 9 ans, cela concerne 71,1% des ménages. Seul 5 ménages ont emménagé depuis moins de deux ans soit 5,2% des ménages.

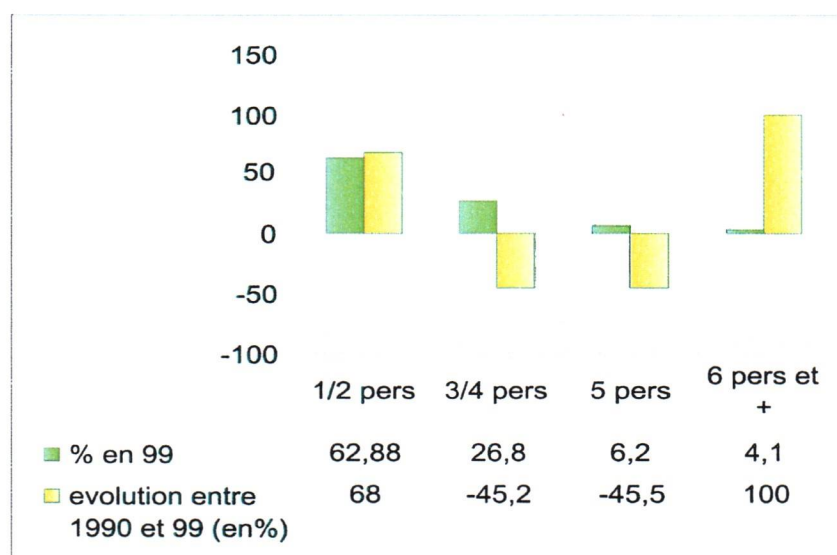
Graphique 5 : date d'emménagement des ménages à Fontaine-lès-Clerval.

Intéressons nous maintenant aux logements selon la date de construction. Ceci nous permettra de dresser un portrait des types d'habitations présentes sur la commune.



Graphique 6 : nombre de nouveaux logements selon la date d'achèvement.

On remarque tout de suite que les logements de Fontaine-lès-Clerval ont été en grande partie construits avant 1915. En effet, sur les 114 logements que compte la commune, 69 ont été construits avant 1915, soit 60,5%. Ceci démontre l'authenticité et l'ancienneté du bâti de Fontaine-lès-Clerval. Après 1915, la croissance du parc de logements fut plutôt régulière.



Graphique 7 : taille des ménages et évolution.

On peut constater d'après le graphique 7 que le nombre de ménages comprenant 1 à 2 personnes est le plus important, et qu'il tend à augmenter (+68% entre 1990 et 1999). Les ménages à 3 ou 4 personnes sont encore nombreux mais leur tendance est à la baisse (-45,2% entre 1990 et 1999).

Quant aux ménages de 5 personnes et plus, ils sont minoritaires et aussi en baisse. Ceci s'explique en grande partie par le fait qu'en 1968, la mode était encore aux grandes familles. Mais depuis les années 80 le phénomène s'est estompé et l'accession à la propriété privée s'est développée, surtout chez les ménages monoparentaux et les couples à un seul enfant. L'augmentation des ménages de 6 personnes et plus est marquée sur le graphique, mais ne reflète pas de réelle évolution car ces chiffres correspondent à l'arrivée de seulement 4 ménages entre 1990 et 1999.

Précisons, pour clore cette partie sur l'étude de la démographie et du logement de Fontaine-lès-Clerval, que la commune ne dispose d'aucun établissement tels que foyers, maisons de retraite, hôpitaux long séjour pouvant accueillir une certaine catégorie de population (Jeunes travailleurs, étudiants, ...).

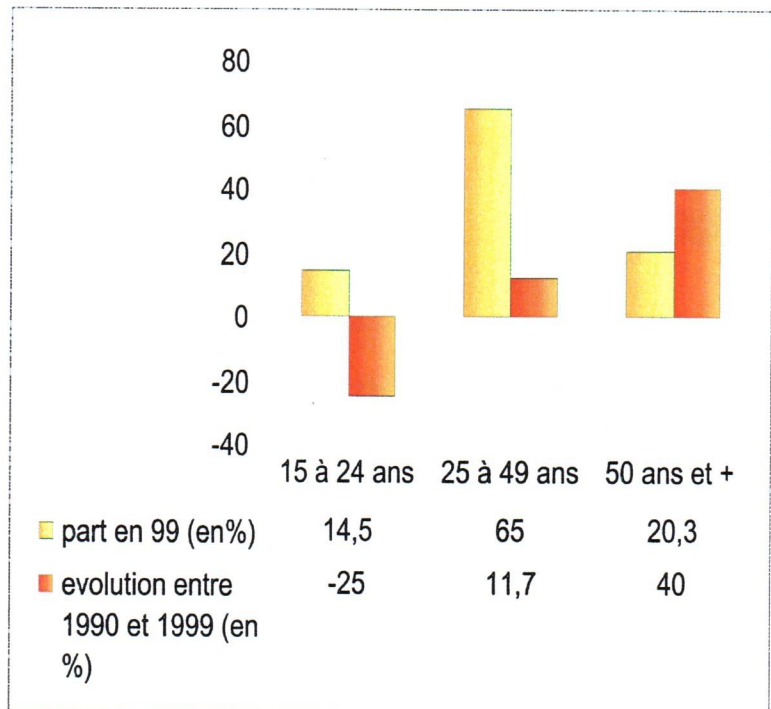
3 Activités socio-économiques

a. La population active

Selon le Recensement Général de Population (R.G.P.) de 1999, la population active de la commune équivaut à 103 individus, dont 88,3 % ont un emploi. 65 hommes et 38 femmes sont dans cette situation. Le chômage affecte 11,7% de la population, soit 10,8% pour les hommes et 13,2% pour les femmes.

Selon les classes d'âges la population active varie. Les 25-49 ans sont les plus représentatifs de la population avec presque 65% des actifs.

Nous constatons de plus, que la part des 15-24 ans est en recul depuis 1990. Un phénomène qui pourrait s'expliquer par l'augmentation de la durée des études, le manque d'intérêt pour les formations de type CAP et BEP.



Graphique 8 : La population active à Fontaine-lès-Clerval

On s'aperçoit également que les effets démographiques des années à venir, le « Papy-boom », se traduit par l'augmentation du nombre d'actifs de 50 ans ou plus entre 1990 et 1999 (Cf. graphique 8).

Les formes d'emploi de la commune sont, de plus, des emplois relativement stables puisque sur l'ensemble des populations concernées, 82,6 % sont titulaires d'un CDI (Contrat à Durée Indéterminée), 12 % en CDD (Contrat à Durée Déterminée), 2,6 % dans la fonction publique, 1,3 % en stage et 1,3 % en emploi aidé .

Environ 14 % des actifs exercent sur la commune. Les autres travaillent en dehors de Fontaine-lès-Clerval, la plupart du temps dans le même département (pour 78 %). Seuls quelques personnes exercent leurs activités hors département voir hors de la France.

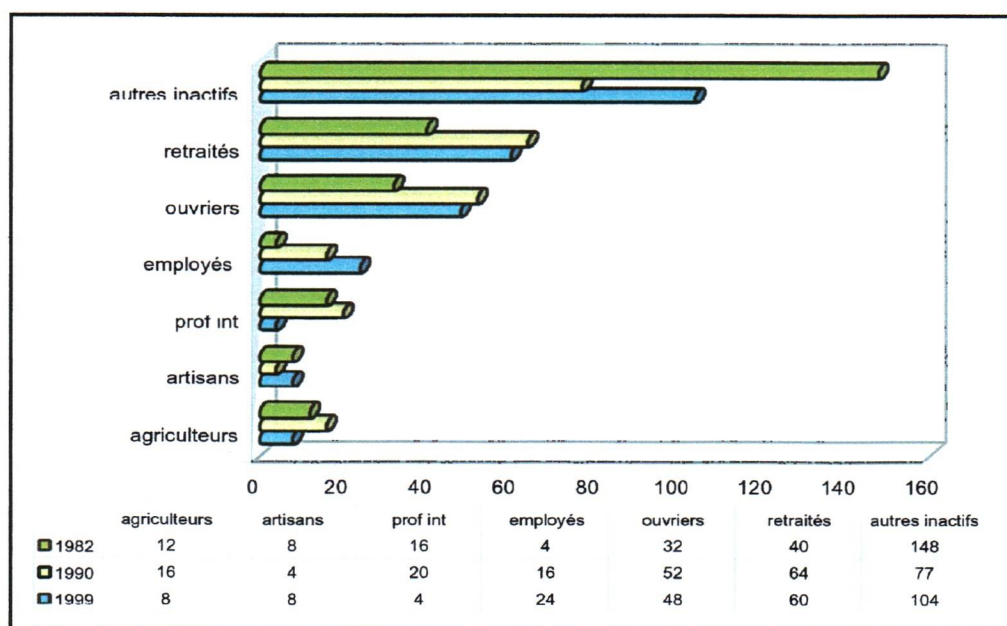
Le principal moyen de transport reste la voiture, étant donné la faiblesse des transports en commun ou d'autres moyens de transport.

b. Les activités économiques

La commune ne compte qu'une entreprise, un garage de pneumatique, qui emploi 5 personnes. On comptait aussi une exploitation agricole qui n'est plus située sur la commune, car l'exploitant c'est associé (GAEC) avec un agriculteur d'une commune voisine. Un horticulteur est aussi présent sur la commune.

L'essentiel des emplois provient alors du milieu industriel, notamment des ouvriers. Mais la population des retraités a aussi beaucoup augmentée en vingt ans et occupe également une part importante de la population (Graphique 9).

On retrouve à travers ce constat les mutations économiques et sociales de ces dernières années. La génération du « Baby-boom » se retrouve petit à petit en retraite et le phénomène ne devrait pas s'atténuer dans les années à venir.



Graphique 9 : Population selon la catégorie socioprofessionnelle

Enfin, certaines catégories restent minoritaires, et la faiblesse de l'artisanat et du commerce n'est pas un handicap dans une commune de 242 habitants. La plupart des besoins sont comblés par la proximité de Clerval, qui dispose de l'ensemble des services aux usagers.

c. La situation scolaire

La commune de Fontaine-lès-Clerval est regroupée avec les communes de Soye et Pompierre-sur-Doubs.

Ce regroupement profite de la présence de 3 classes, regroupant 87 élèves dont 22 sont scolarisés sur la commune. Le bâtiment de la mairie fait office d'école et de bibliothèque, mais ne possède aucune pension, ni cantine.

Un dispositif de ramassage scolaire est mis en place pour les élèves n'habitants pas sur place.

d. L'activité agricole

Fontaine-lès-Clerval est un territoire encore très rural. Cependant, comme nous l'avions précisé auparavant, la commune ne compte plus d'exploitation agricole sur son territoire. Néanmoins, les terres agricoles que compte la commune continuent à être exploitées par les agriculteurs des communes voisines.

4 Activité touristique

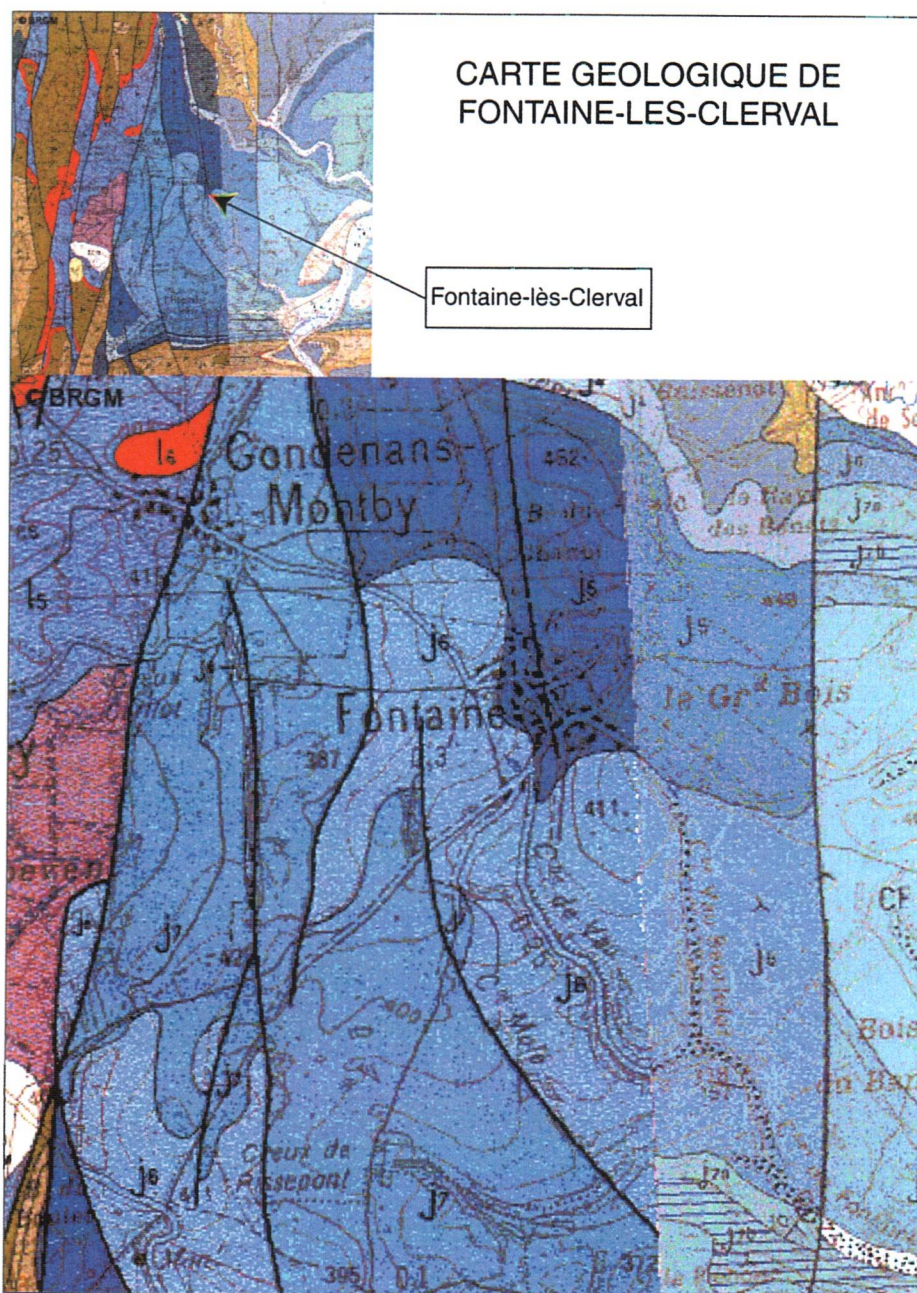
En ce qui concerne l'activité touristique, Fontaine-lès-Clerval ne compte qu'une ancienne ferme proposant des chambres d'hôtes.

Le GR 59 (sentier de Grande Randonnée) qui passe sur la commune peut aussi être un atout touristique ou de loisirs.

III. Etat initial de l'environnement

Cette étude consiste en une analyse de l'état initial de l'environnement physique et naturel, du paysage à l'échelle du secteur d'étude.

1 Géologie et géomorphologie



Carte 6 : Géologie de Fontaine-les-Clerval

J5 : Oxfordien – faciès argovien – calcaires argileux

J6 : Oxfordien – faciès rauracien – calcaire oolitique

J7 : Oxfordien – faciès séquanien – calcaires et marnes

a. Cadre morpho-structural et géologique

La commune des Fontaine-lès-Clerval est située dans la zone des Avant-Monts, entre la vallée de l'Ognon et celle du Doubs. L'ensemble des secteurs étudiés sur la commune repose sur des terrains du Jurassique supérieur (Oxfordien), voir extrait de la carte géologique. Ce sont des calcaires argileux, des calcaires oolithiques ou des marnes.

b. Géomorphologie- topographie

La géomorphologie de Fontaine-lès-Clerval est caractéristique de la région dans laquelle se situe la commune, à savoir un relief assez perturbé, composé de creux et vallons. Le phénomène karstique est aussi très présent avec notamment la présence de dolines sur le territoire communal, mais aussi de combes ou creux (comme la combe du Vernois ou la combe Mole par exemple).

c. Lithologie (cf. carte 6)

Les terrains rencontrés sur la commune de Fontaine-lès-Clerval datent du Jurassique supérieur.

- ✓ A la base, le *Séquanien marneux j7a* (30 à 40 m), au sein d'un ensemble à dominante marneuse tendre, présente une grande variété lithologique de niveaux plus durs dont la position relative est très difficile à préciser : calcaires oolithiques, calcaires fins compacts, calcaires marneux en plaquettes et lumachelles, grès fins calcaire à petits gasteropodes silicifiés, calcaires gréseux et glauconieux en plaquettes, ... A 20 m au-dessus de la base, se place un horizon calcaire d'épaisseur variable renfermant des algues concrétionnées en boules caractéristiques. Il constitue un horizon repère.

- ✓ Au sommet, le *Séquanien calcaire j7b* (40 à 50 m) est formé par des calcaires compacts de teinte claire en bancs réguliers. Des variations locales sont fréquentes, calcaires oolithiques, calcaires à polypiers, calcaires à débris, ... Vers le haut, les

calcaires présentent souvent des perforations remplies d'un sédiment toujours calcaire mais à granulométrie plus grossière. Les fossiles sont nombreux.

- ✓ *Le Rauracien j6* : épais de 70 à 80 m, il est caractérisé par des dépôts de mer peu profonde (récif de polypiers et coraux) et intercalations de bancs oolithiques.
- ✓ *L'Argovien j5* : à l'inverse du Rauracien, cet étage est caractérisé par une sédimentation tranquille et régulière.

d. Stabilité des terrains

Les risques de mouvements de terrains sont liés avant tout à la nature du sous-sol, de son état d'altération, de sa saturation en eau... Ces paramètres peuvent fortement varier à l'échelle locale.

Les contraintes d'ordre géologique sur les secteurs étudiés de la commune de Fontaine-lès-Clerval sont faibles. Il convient cependant d'éviter toute construction ou grosse infrastructure sur les zones de fortes pentes sans une étude géologique adéquate au préalable. En effet, le sous-sol présente des marnes qui peuvent être sujettes à des glissements en zones de pentes.

2 Hydrologie et hydrogéologie

a. Hydrologie

Il n'existe pas de cours d'eau permanents sur la commune de Fontaine-lès-Clerval. Ceci est dû au caractère karstique du sous-sol du secteur.

b. Hydrogéologie

Les calcaires du Jurassique, dissouts par les eaux de pluies chargées de gaz carbonique, sont responsables du modelé karstique. Ce type de formation est le siège d'écoulements souterrains alimentés par des infiltrations au niveau des diaclases ou des pertes. L'eau pénètre dans le sous-sol et forme un réseau souterrain qui réapparaît sous forme de résurgences parfois à de grandes distances de leurs zones d'infiltrations.

Une coloration faite en 1970 sur la commune au niveau du Creux de Pissepont est ressortie à 5 endroits différents situés entre 1 et 7 km (Fontaine Aigle à Beaume les Dames). Ceci illustre bien la complexité des réseaux de circulation souterraine du secteur.

Les calcaires sont très vulnérables à la pollution car les eaux d'infiltration ne subissent aucune filtration et aucune épuration durant leur passage au sein du massif calcaire. Il convient donc de surveiller toute activité pouvant provoquer une pollution.

Deux courts d'eaux souterrains sont recensés sur la commune de Fontaine-lès-Clerval. Ces courts d'eaux furent mis en lumière grâce à une technique de coloration des eaux souterraines pour pouvoir suivre leurs cheminements. Le premier court d'eau s'étend entre l'autoroute A 36 et la commune de Clerval, l'autre sur une ligne passant au nord du village entre le bois de la Faye et la combe du Vernois.

3 Climatologie

Situé à une altitude moyenne comprise entre 325 et 448 m, la commune de Fontaine-lès-Clerval est soumise à une double influence, océanique et continentale. Cela se traduit par des étés assez chauds, arrosés par des orages fréquents, et des hivers rigoureux, donc une amplitude de températures importante.

Le climat est de type Subcontinental à influence océanique :

- ✓ *Subcontinental* : amplitude des températures importantes entre hivers froids et étés chauds.
- ✓ *Océanique* : une grande partie des précipitations viennent des perturbations atlantiques apportées par les vents d'ouest.

• **Températures :**

La température moyenne annuelle est de 10°C (moyenne en janvier : 1°C et moyenne en juillet : 18,7°C). Sur la période 1993-1999, la température maximale atteinte est de 35°C en août et la température minimale est de -20°C en janvier. On observe généralement des gelées dès le mois d'octobre jusqu'à la fin du printemps.

• **Précipitations :**

Le régime pluviométrique est sous dominante océanique. La moyenne des précipitations est de 1050 mm/an. Ces précipitations sont bien réparties tout au long de l'année avec un maximum en mai et juin. On observe aussi en moyenne une vingtaine de jours de chutes de neige entre novembre et avril.

• **Vents :**

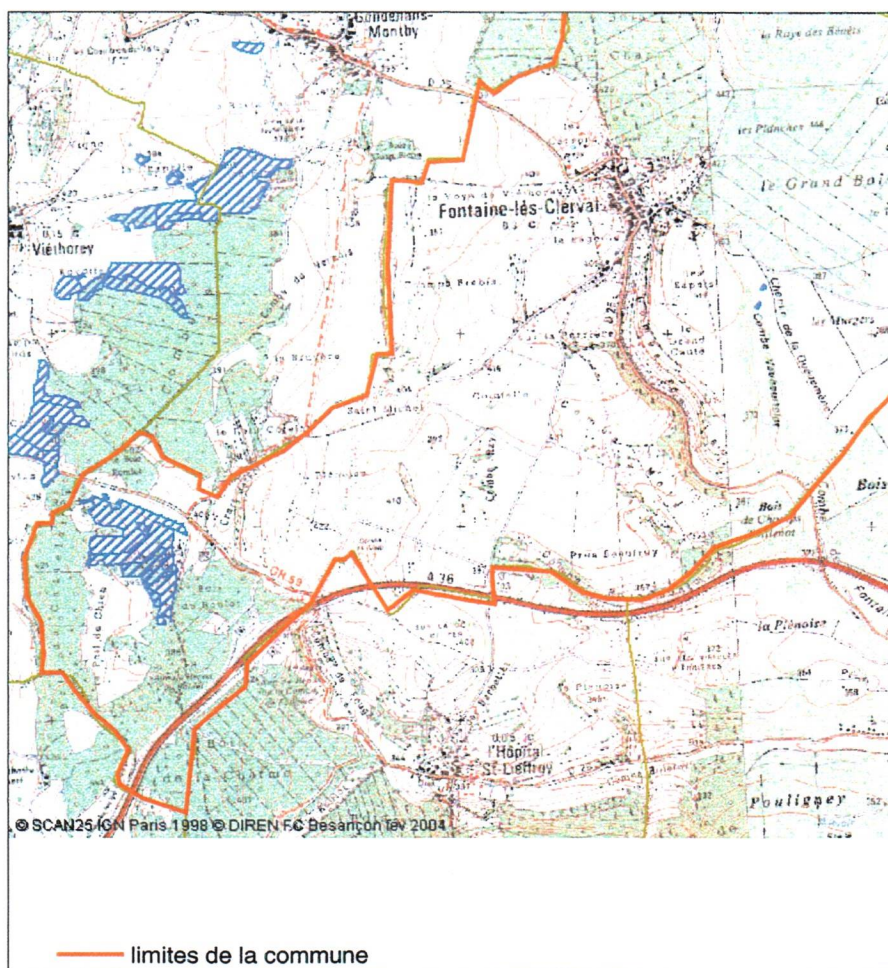
L'étude des vents réalisée par Météo France sur la période s'étalant de novembre 1993 à octobre 1999, donne des directions du vent dominant d'Ouest accompagnant les perturbations atlantiques et d'autre part des vents de direction Est, accompagnant les temps froids et secs.

4 Milieu naturel

Notons avant toute chose que la commune de Fontaine-lès-Clerval n'est concernée par aucun règlement visant à la protection du milieu naturel (ZNIEFF, Natura 2000,...).

a. Les zones humides

On note au sud du territoire de la commune la présence de prairies hygrophiles répertoriées par la DIREN. L'article L.211.1 du code de l'environnement définit les zones humides de la manière suivante : « on entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



Carte 7 : les zones humides de Fontaine-lès-Clerval

Les zones humides, même de petite superficie, présentent un intérêt notamment pour la biodiversité, elles jouent un rôle de filtre et d'auto épuration des eaux, garantissent le soutien de l'étiage, et ont un rôle de régulateur des crues. Elles font l'objet de conventions internationales en application desquelles la France s'est dotée d'un plan national d'actions (en sa faveur).

Ces zones humides répertoriées ne concernent pas les futures zones de développement de la carte communale.

Avertissement :

- ✓ L'exhaustivité est recherchée sur les zones humides dont la superficie est supérieure à un hectare et non pour les zones ponctuelles.
- ✓ La cartographie a été élaborée à l'échelle 1/25 000ème, elle ne peut prétendre à une précision parcellaire. Ainsi, aux limites des secteurs humides, une confirmation par une étude de terrain est nécessaire.

b. Diagnostic écologique

Méthodologie

Le niveau d'intérêt d'une formation végétale peut se déterminer par l'étude des espèces rares ou intéressantes qu'elle contient. Cependant, ces listes d'espèces intéressantes, qui constituent une approche botanique ne rendent pas compte de la répartition spatiale des différents végétaux, ainsi que de leur agencement les uns par rapport aux autres.

Les végétaux ne poussent en effet pas au hasard. Leur répartition est conditionnée par :

- ✓ Les facteurs physiques du milieu : nature du substrat (géologie et pédologie), microclimat, topographie et régime hydrique du sol.
- ✓ La compétition entre les différentes espèces en présence.
- ✓ L'intervention de l'homme : exploitation plus ou moins régulière et plus ou moins intensive, aménagement plus ou moins ancien...

Aussi, le diagnostic phytoécologique est-il basé sur les facteurs du milieu, ainsi que sur des relevés floristiques exhaustifs. Ces listes d'espèces sont donc réalisées sur une surface homogène

d'un point de vue floristique. Cette approche est donc plus précise que l'approche purement botanique.

L'approche phytosociologique est encore plus approfondie. Elle permet de rassembler et de sérier des groupements végétaux au sein d'ensembles abstraits, définis statistiquement par une composition d'espèce originale et répétitive.

L'unité élémentaire de cette classification est l'association végétale. Son nom est terminé par le suffixe *-etum*. Les associations sont groupées en alliance (suffixe *-ion*), les alliances en ordre (suffixe *-etalia*) et les ordres en classes (suffixe *-etea*).

Les renvois à la terminologie phytosociologique permettent d'apporter une plus grande précision à la définition des groupements végétaux observés, mais ne sont pas indispensables à la compréhension des données.

Ce type d'approche offre une vue synthétique de la végétation. Cette méthode permet, de plus, de prévoir la présence éventuelle d'espèces rares ou intéressantes dès lors que l'on se trouve dans l'individu d'association dans lequel cette espèce est statistiquement présente.

Généralités

Trois grands types de formations végétales ont été recensées sur le territoire communal (pour la localisation des milieux, se reporter à la carte d'occupation du sol), qui sont :

- **les formations ligneuses semi-ouvertes.** Ce sont des groupements ponctuels ou en taches (bosquets, broussailles) ou linéaires (haies, bandes boisées), constitués à la fois d'espèces caractérisant les milieux ouverts et d'espèces forestières ou supportant tout au moins un certain ombrage. Leur flore varie en fonction du degré d'hygrométrie du sol.

Les vergers et les secteurs embroussaillés présentent également la même structure.

• **les prairies semi-naturelles et pelouses mésophiles¹.**

Ce sont des groupements herbacés ouverts entretenus par l'homme et installés sur des sols plus ou moins profonds. Elles se différencient en fonction du sol et du mode de gestion qui leurs sont appliqués.

On distingue ainsi des prairies maigres ou pelouses mésophiles et des prairies eutrophisées, recevant plus ou moins abondamment des engrais et des amendements, des prairies fauchées ou pâturées de façon plus ou moins extensive et des prairies fortement pâturées soumises au piétinement du bétail.

• **les cultures annuelles diverses.** Ce sont des groupements extrêmement bouleversés et artificialisés par l'action de l'homme, présentant une diversité spécifique très faible.

Description des groupements

▪ (1) Les formations ligneuses semi-ouvertes

Les haies mésophiles et friches arbustives issues d'anciens vergers abandonnés

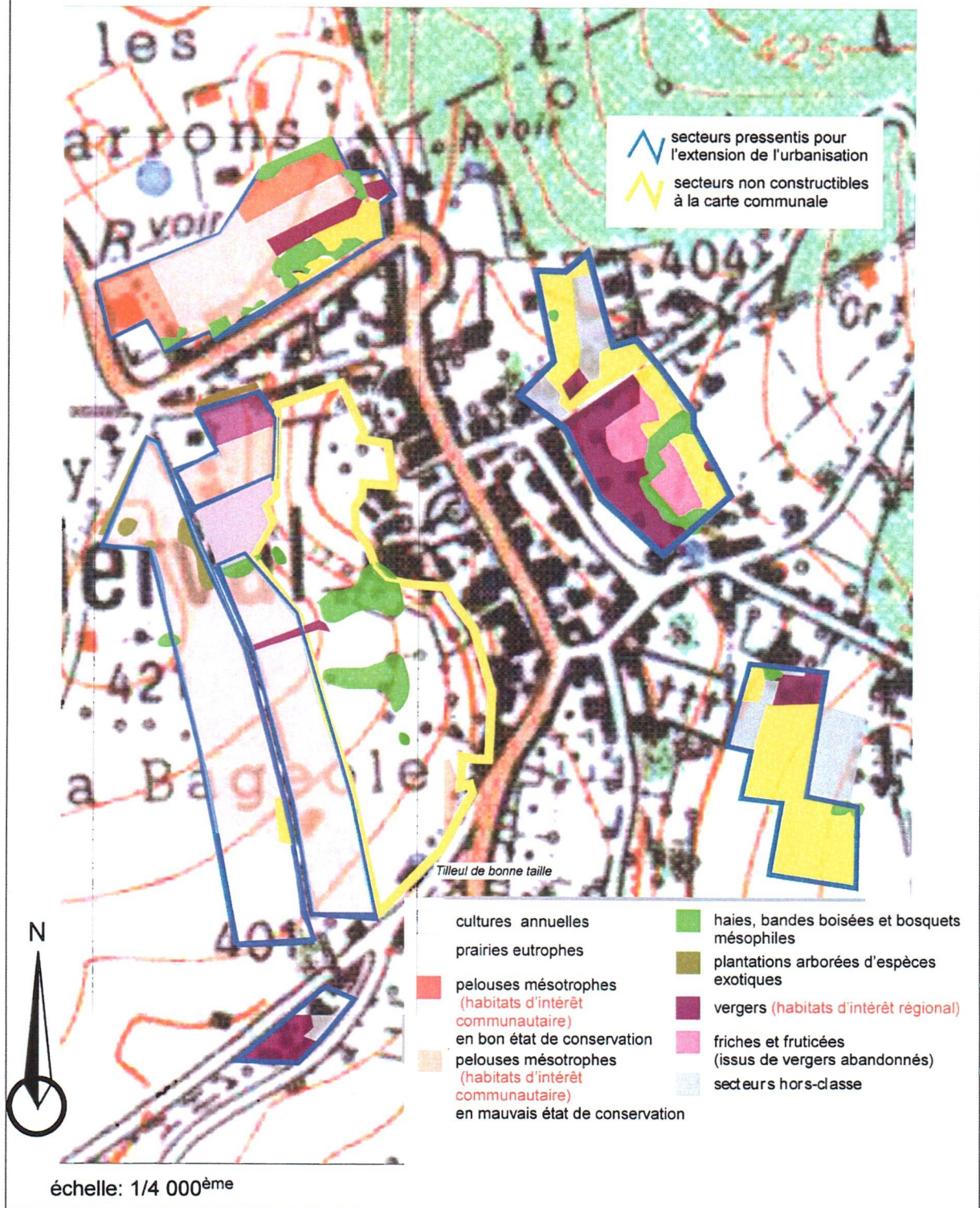
Ce sont des groupements mixtes à structure complexe, formés :

- d'arbustes divers (prunellier épineux, aubépine monogyne, noisetier, cornouiller sanguin, saule marsault, rosier des chiens...);
- d'une strate herbacée rassemblant des espèces d'origines diverses :
 - des espèces prairiales (dactyle aggloméré, paturin commun...),
 - des espèces des groupements d'ourlets ou de friches (ortie dioïque, lierre terrestre, ronce bleuâtre, alliaire officinale, géranium herbe-à-Robert ...),
 - des espèces témoignant d'un certain couvert forestier (lierre grimpant, ronce buissonnante ...),
- les espèces issues d'anciens vergers sont parfois encore présentes : noyer, pruniers, framboisiers...

A noter, la présence d'un tilleul à feuilles cordées de bonne taille, qu'il conviendrait de préserver (cf carte d'occupation du sol).

¹ **mésophile** : se dit d'une plante ou d'un groupement de plantes croissant de préférence sur un substrat présentant des caractères peu accusés, en particulier ni trop sec ni trop humide.

**carte d'occupation du sol
commune de Fontaine-les-Clerval (25)
Secteurs pressentis pour l'extension de l'urbanisation**



Carte 8 : carte d'occupation du sol de Fontaine-lès-Clerval

les vergers

Il existe encore à l'intérieur de l'agglomération de Fontaine-lès-Clerval quelques vergers d'amateurs pouvant comporter une grande diversité de variétés. Ces variétés fruitières locales, parfaitement adaptées à leur milieu, terrain et climat constituent un patrimoine génétique culturel et historique qu'il convient de préserver.

On ne rencontre ces variétés fruitières anciennes ou locales que dans les vergers amateurs, la plupart ne figurant pas au catalogue officiel. Les pépiniéristes et producteurs de fruits ne peuvent pas produire et vendre les variétés de fruits qu'ils désirent, celles-ci doivent en effet être inscrites au «catalogue officiel», registre limitant la liberté de vente de semences et plants, et destiné au départ à protéger les cultivateurs vis-à-vis de vendeurs de semences peu scrupuleux (CTPS : Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées). La mise en place de ce catalogue a été à l'origine de la raréfaction des variétés nationales au profit de cultivateurs américains (580 variétés nationales étaient encore inscrites au catalogue en 1947 contre à peine 13 en 1993 ...). Depuis 1997, les variétés locales peuvent être inscrites sur une liste spéciale de «variétés anciennes d'amateurs», sur lesquelles peuvent être mentionnées les «variétés notoirement connues destinées exclusivement à la vente en France et aux jardiniers amateurs, qui ne cultivent que pour leur propre consommation» (extrait de l'arrêté du 26/12/97, texte paru au J.O. du 1/1/98), ces variétés ne peuvent donc pas être utilisées par les producteurs, c'est ainsi que l'on trouve sur les étals des super-marchés des poires «Beurré d'Apremont»... en provenance de Nouvelle-Zélande ! alors qu'elle est rare chez nous et que la vente de ces arbres n'est autorisée que depuis 1996 ! Cette législation nuit très gravement à la sauvegarde de la biodiversité car pour inscrire ou réinscrire une variété au catalogue, de longues et coûteuses expérimentations à la charge du demandeur sont nécessaires ... Il convient donc de préserver toutes les variétés locales menacées.

Ces formations ligneuses semi-ouvertes, quel que soit leur caractère, présentent divers intérêts écologiques (voir annexes environnement) :

- rôle de diversification et de stratification du milieu ;
- refuge pour les espèces végétales locales au milieu de zones cultivées ou urbanisées ;
- elle procurent aussi bien nourriture qu'habitat à toute sorte d'animaux ;
- rôle dans la retenue et l'épuration atérale des sols ;
- limitation de l'érosion éolienne du sol ;
- amélioration de l'aspect paysager.

Ce sont par conséquent des milieux de qualité écologique moyenne.

La diversité végétale des zones ouvertes et par voie de conséquence leur diversité animale se trouveraient considérablement augmentées s'il existait plus de haies naturelles au sein des milieux agricoles et des secteurs urbanisés (voir annexes environnement).

(2) les prairies semi-naturelles et pelouses mésophiles

*les pelouses mésophiles et prairies mésophiles mésoeutrophe*² *Onobrychido-Brometum* :
Mesobromion & Galio veri-Trifolietum repentis : *Arrhenatherion*

Des groupements de pelouses mésophiles ou de prairies maigres fauchées peuvent être observés aux lieux-dits "Les Carrons" et "Sur Le Mont".

L'aspect du groupement est celui d'une pelouse dense, de hauteur moyenne, déterminé par la dominance du brome dressé.

Le noyau spécifique de l'association est constitué des espèces suivantes :

plantain moyen, primevère officinale, renoncule bulbeuse, luzerne lupuline, lotier corniculé, brome dressé, laîche glauque, brize intermédiaire, achillée millefeuilles, dactyle aggloméré, marguerite, trèfle des prés, petite pimprenelle, sauge des prés, plantain lancéolé, laîche du printemps, sainfoin ou esparcette, scabieuse colombarie, Centaurée scabieuse,...

Cette pelouse est riche en espèces mésophiles prairiales (trèfle des prés, dactyle aggloméré, plantain lancéolé, knautie des prés, avoine pubescente, crételle des prés, trèfle des prés, salsifis d'orient...), mais abrite quelques espèces mésoxérophiles (scabieuse colombarie, sésélie des montagnes). Les espèces caractéristiques des pelouses sont très bien représentées, comme par exemple le brome dressé.

Ces pelouses sont des groupements végétaux peu répandus et en voie de disparition, elles renferment des espèces communes à rares et possèdent une qualité écologique bonne à moyenne en fonction de leur état de conservation. Elles apportent de plus une quantité importante de nectar à de nombreux insectes floricoles (hyménoptères, lépidoptères...).

² **méso eutrophe** : de "méso", terme modérateur et "eutrophe" qui croissent sur des sols ou dans des eaux très riches en éléments minéraux (plantes ou peuplements eutrophes).

Ce sont des groupements d'un niveau d'intérêt communautaire (voir annexes environnement).

Ces prairies maigres fauchées étaient beaucoup plus répandues il n'y a qu'une dizaine d'années, elles sont gravement menacées de retournement et d'intensification.

En égard à sa richesse en espèces prairiales intéressantes pour l'élevage, l'*Onobrychido-Brometum* est un groupement très dépendant des activités humaines. Lorsque l'intensification est continue sur une durée importante, le groupement évolue vers des groupements prairiaux plus banals, en passant par un stade de prairie de fauche mésoeutrophe également très diversifié et lui aussi d'intérêt communautaire (quelques espèces des pelouses subsistent alors encore, citons notamment : le brome dressé, la sauge des prés, la petite pimprenelle, l'avoine pubescente, le liondent hispide, la primevère officinale, le gaillet vrai... mais les espèces prairiales dominent toutefois).

Du fait notamment de surpâturage ou d'eutrophisation³, une certaine proportion des pelouses mésophiles du secteur sont en état de conservation non satisfaisant, d'autre sont mieux conservées.

les prairies mésophiles eutrophes ⁴

Les prairies semi-naturelles mésophiles eutrophes (prairies de fauche et prairies pâturées) dérivent des pelouses par amélioration trophique poussée. Les espèces des pelouses oligotrophes⁵ sont alors remplacées par des espèces prairiales, beaucoup plus exigeantes du point de vue de la richesse du sol en éléments nutritifs, mais aussi beaucoup plus banales.

effets de l'amélioration trophique :

³ **eutrophisation** : accroissement anarchique de la quantité de sels nutritifs d'un milieu, notamment des eaux de surface, polluées par les résidus d'engrais, les rejets d'eaux usées, etc, et qui conduit à la pullulation des êtres vivants les plus nitrophiles (algues filamenteuses par exemple) et la simplification de l'écosystème (baisse importante de la diversité, disparition d'espèces devenant rares du fait de la généralisation de ce phénomène).

⁴ **eutrophe** : qui possède une très forte teneur en éléments nutritifs assimilables par la végétation (eau ou sol eutrophe). qui croissent sur des sols ou dans des eaux très riches en éléments minéraux (plantes ou peuplements eutrophes).

⁵ **oligotrophe** : qui possède une faible teneur en éléments nutritifs assimilables par la végétation (eau ou sol oligotrophe). qui croissent sur des sols désaturés ou dans des eaux très pauvres en éléments minéraux (plantes ou peuplements oligotrophes).

Lorsque l'amélioration trophique est poussée (prairies dites "grasses" = pré eutrophe), les espèces des pelouses ont alors totalement disparues, remplacées par des espèces prairiales banales, citons : le trèfle rampant et le trèfle des prés, la houlque laineuse, la crénelle des prés, la renoncule âcre, la fétuque des prés, le pissenlit officinal, le plantain lancéolé, le dactyle aggloméré... et on voit apparaître des espèces eutrophes comme la patience à feuilles obtuses, le cirse des champs, la renoncule rampante ou la cardamine des prés.

effets du pâturage intensif :

Les espèces ne supportant pas un piétinement important par le bétail sont bien représentées dans les prairies de fauche et dans les pâtures exploitées de façon extensive, ce sont par exemple : le salsifis des prés, la crépide bisannuelle, l'avoine jaunâtre, la berce spondyle, la centaurée jacée, la knautie des champs...

Par contre les prairies pâturées de façon plus ou moins intensive se différencient des précédentes par la disparition des espèces sensibles au piétinement, par l'abondance du ray-grass anglais, de la crénelle des prés, de la pâquerette et par l'apparition de quelques espèces des prairies surpâturées comme le plantain majeur et la véronique à feuilles de serpolet.

D'un point de vue phytosociologique :

Aux altitudes inférieures, les prairies mésophiles fauchées ou pâturées de façon extensive appartiennent à l'alliance de l'*Arrhenatherion* : *Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion* (*Heracleo sphondylii-Brometum mollis*) pour les associations eutrophes.

Les herbages mésophiles pâturés plus intensivement appartiennent quant à eux aux alliances des prairies pâturées des sols eutrophes, mésohygrophiles⁶, planitiaires à montagnardes : *Rumici crispici-Cynosurion* (*Lolio perennis-Cynosuretum cristati*).

Les prairies mésophiles eutrophes renferment une majorité d'espèces banales et possèdent une qualité écologique faible.

▪ (3) les cultures annuelles diverses

⁶ mésohygrophile : de "mésos", terme modérateur et "hygrophile", qui nécessite ou supporte un sol engorgé d'eau.

Du fait de l'utilisation régulière de pesticides, notamment d'herbicides, les quelques prairies artificielles et cultures annuelles diverses situées dans la zone d'étude possèdent une qualité écologique très faible.

L'exploitation intensive agricole est un processus de développement non durable pour les populations d'oiseaux, d'insectes et de plantes.



- 1 : prairie située au dessus du cimetière.
- 2 : pelouse mésophile "Les Carrons"
- 3 : pelouse mésophile "Sur Le Mont"
- 4 : verger de pruniers "En Bageole"

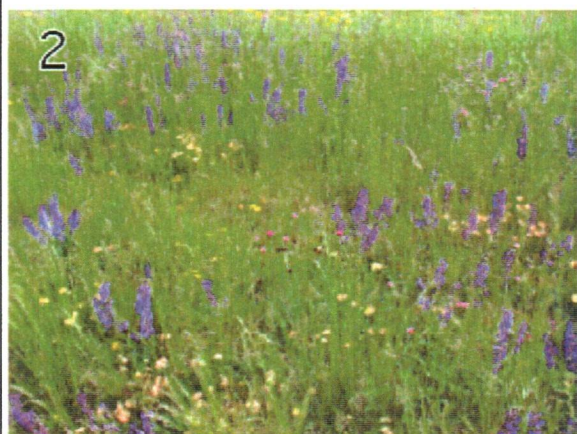


Planche photos - milieu
Fontaine-lès-Clerval

c. Diagnostic faunistique

Remarque préalable

La prise en compte de l'ensemble de la biocénose animale étant impossible et superflue dans ce type d'étude, il est nécessaire de choisir un groupe faunistique comme bio-indicateur. Nous avons utilisé le peuplement aviaire. Les oiseaux sont en effet couramment utilisés pour révéler le degré de complexité structurale et la qualité biologique des milieux. Ils constituent un bon modèle qui rend compte à la fois de la structure et de la dynamique d'un écosystème.

Les oiseaux ont fait l'objet d'une prospection systématique sur l'ensemble du territoire communal mis à part au niveau de l'agglomération. Le caractère très artificialisé de cette portion du territoire fait que son peuplement animal n'est pas comparable dans l'optique d'une hiérarchisation de la qualité écologique des différents milieux rencontrés. Au cours de la prospection systématique nous avons relevé les traces et indices des grands mammifères, quelques observations directes de ces animaux. Bien que non exhaustive cette image du peuplement mammalogique donne des indications sur le fonctionnement global des écosystèmes à une échelle plus grande que celle donnée par les oiseaux.

Les oiseaux ont fait l'objet d'une prospection systématique sur les huit zones pressenties pour une urbanisation future.

Analyse par zones

- **Zone proche du cimetière**

Cette zone est constituée d'une prairie limitée par endroits par une haie et un petit verger.

Le peuplement d'oiseaux de ce secteur comporte une dizaine d'espèces. Ce sont des espèces principalement liées aux haies et aux vergers (merle noir, mésange charbonnière, pinson des arbres...). Cependant, la répartition des oiseaux est très inégale sur la zone. L'ensemble des oiseaux niche dans la haie ou les arbres mis à part la Bergeronnette grise. La prairie est uniquement utilisée par certaines espèces pour y rechercher une partie de leur nourriture.

Ces milieux possèdent une qualité écologique moyenne (verger et haie) et faible (prairie).

▪ **Aux Planches**

Ce secteur est composé de prairies et de vergers. Certains vergers sont en état d'abandon plus ou moins avancé. Le peuplement d'oiseaux est assez riche avec 16 espèces. Il est composé d'oiseaux de milieux fermés : troglodyte mignon, fauvette à tête noire qui fréquentent le fouillis des vergers abandonnés. D'autres espèces sont liées aux grands arbres des vergers : rougequeue à front blanc, verdier, grimpereau des jardins...

Ces milieux possèdent une qualité écologique moyenne (vergers) et faible (prairie).

▪ **Les Carrons**

Cette zone est composée en grande partie de pâturages à moutons. Contre le village cette pâture est couverte d'un verger de hautes tiges. Une petite pelouse mésotrophe se situe à l'ouest. Le pâturage des moutons entretient une herbe très rase qui n'est pas très favorable à un peuplement d'oiseau diversifié. Les espèces qui peuplent le secteur sont liées essentiellement aux arbres : rougequeue à front blanc, grimpereau des jardins, pinson des arbres... Ce secteur est moyennement diversifié du point de vue de son peuplement aviaire.

Ces milieux possèdent une qualité écologique moyenne (verger) et faible (pâturage et pelouse).

▪ **Au village**

Ce secteur est composé de prairies pâturées et de vergers. Le peuplement d'oiseaux, comme c'est le cas pour le secteur des Carrons, est peu diversifié avec 8 espèces seulement. C'est le secteur étudié le moins diversifié. Les oiseaux qui le fréquentent sont des espèces liées aux arbres (rougequeue à front blanc, mésange charbonnière, pinson des arbres...) et aux habitations (rougequeue noir).

Ces milieux possèdent une qualité écologique moyenne (verger) et faible (pâturage).

▪ **Champs l'Epine**

Cette zone comprend des pelouses mésotrophes et des plantations d'arbres exotiques. Le peuplement d'oiseaux est peu diversifié avec 10 espèces liées aux villages (rougequeue noir, tourterelle turque, moineau domestique...) et aux arbres (mésange bleue, mésange charbonnière, verdier d'Europe, serin cini...). Les pelouses régulièrement tondues sont peu favorables au développement d'un peuplement aviaire diversifié. L'herbe rase, qu'elle soit le résultat d'une tonte ou d'un pâturage par les moutons a le même effet sur la diversité des oiseaux.

Ces milieux possèdent une qualité écologique faible.

▪ **Champs Bayer**

Ce secteur est composé de pelouses mésotrophes, de culture et de quelques arbres. Le peuplement d'oiseaux est peu diversifié avec 9 espèces. Certains oiseaux fréquentent le secteur du fait de la présence des arbres isolés (grimpereau des jardins, mésange charbonnière...). D'autres sont plus typiques des zones de cultures et de milieux ouverts (alouette des champs, bergeronnette grise). Le bruant jaune, lui, est caractéristique des milieux semi-ouverts.

Ces milieux possèdent une qualité écologique moyenne à faible.

▪ **Sur le Mont**

Cette zone comporte des pelouses mésotrophes en bon état de conservation, des vergers, une bande boisée avec un couvert buissonnant dense. Cet assemblage de milieux est intéressant pour les oiseaux. La pelouse fleurie est un milieu qui permet la vie d'une faune abondante et notamment les insectes qui, à leur tour, servent de nourriture aux oiseaux. La diversité aviaire est importante avec une vingtaine d'espèces.

Les espèces présentes nichent principalement dans les arbres et les buissons (pic vert, troglodyte mignon, rougegorge familier, rougequeue à front blanc, merle noir, fauvette à tête noire, fauvette babillarde, grimpereau des jardins...). À la lisière de la haie se reproduit le bruant jaune.

Trois espèces plus liées à l'homme sont également présentes : la tourterelle turque, le rougequeue noir et le moineau domestique.

Ces milieux possèdent une qualité écologique moyenne à faible.

- **En Bageot**

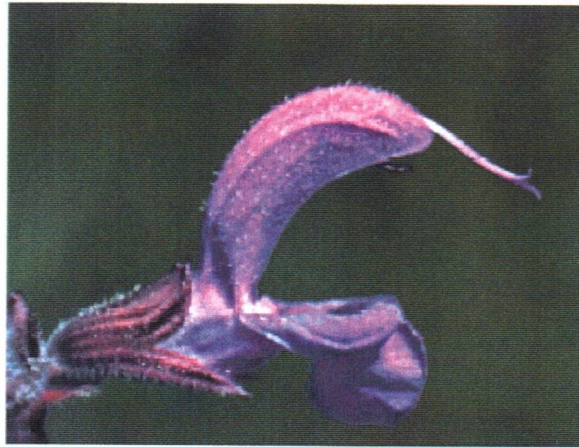
Ce secteur de petite dimension est essentiellement couvert par un verger. Cette surface réduite ne permet pas à une faune diversifiée de se reproduire. 9 espèces nichent sur cette surface ou à proximité. Ce sont des oiseaux qui nichent dans les arbres (mésange charbonnière, pie bavarde, verdier d'Europe...) ou dans les constructions comme le rougequeue noir.

Ce secteur possède une qualité écologique moyenne à faible.

Quelques plantes et oiseaux observés à Fontaine-les-Clerval (25)



*Le pic vert niche dans les secours où poussent de gros arbres.
Cet oiseau figure sur la liste des oiseaux menacés de France.*



*La fauvette babillarde, oiseau peu commun en Franche Comté,
niche dans les haies situées dans les pelouses métophiles au lieu
dit "Sur Le Mont".*

*La sauge des prés est une plante caractéristique des pelouses métophiles ou des
prairies de fauche maigres, habitats en régression, qui sont d'un niveau d'intérêt
européen.*

d. Résumé

- La végétation

les formations ligneuses semi-ouvertes

Il existe encore à l'intérieur de l'agglomération de Fontaine-lès-Clerval quelques vergers d'amateurs pouvant comporter une grande diversité de variétés. Ces variétés fruitières locales, parfaitement adaptées à leur milieu, terrain et climat constituent un patrimoine génétique culturel et historique qu'il convient de préserver.

Les haies, friches arbustives et vergers, quel que soit leur caractère, présentent divers intérêts écologiques (voir annexes environnement). Ce sont par conséquent des milieux de qualité écologique moyenne.

La diversité végétale des zones ouvertes et par voie de conséquence leur diversité animale se trouveraient considérablement augmentées s'il existait plus de haies naturelles au sein des milieux agricoles et des secteurs urbanisés (voir annexes environnement).

Lorsque l'intensification est continue sur une durée importante, le groupement évolue vers des groupements prairiaux plus banals, en passant par un stade de prairie de fauche mésoeutrophe également très diversifié et lui aussi d'intérêt communautaire (quelques espèces des pelouses subsistent alors encore, citons notamment : le brome dressé, la sauge des prés, la petite pimprenelle, l'avoine pubescente, le liondent hispide, la primevère officinale, le gaillet vrai... mais les espèces prairiales dominant toutefois).

Les prairies semi-naturelles mésophiles eutrophes (prairies de fauche et prairies pâturées) dérivent des pelouses par amélioration trophique poussée. Elles renferment une majorité d'espèces banales et possèdent une qualité écologique faible.

Les cultures annuelles diverses très artificialisées possèdent une qualité écologique très faible. L'exploitation intensive agricole est un processus de développement non durable pour les populations d'oiseaux, d'insectes et de plantes.

- La faune terrestre

Les secteurs étudiés ont dans l'ensemble une faune aviaire peu diversifiée (entre 9 et 11 espèces) à l'exception de deux zones : Aux Planches et Sur le Mont où se reproduisent respectivement 16 et 20 espèces. La plupart des oiseaux observés sont des espèces courantes en Franche-Comté.

Il faut signaler cependant quelques espèces qui présentent un statut particulier.

Le rougequeue à front blanc et le pic vert figure dans le groupe III de la liste des espèces prioritaires en Franche-Comté. Le bruant jaune figure dans le groupe IV de la même liste. Enfin la fauvette babillarde est une espèce peu commune dans la région.

Remarque : La liste des espèces prioritaires en Franche-Comté (Orientation régionale de gestion de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH)) présente 4 groupes avec niveau de protection croissant allant du I au IV.

e. Hiérarchisation du territoire communal : la carte des qualités écologiques

La réalisation d'une carte des qualités écologiques à partir de l'ensemble des observations effectuées sur le terrain permet de mettre en évidence de façon plus directe et synthétique l'intérêt relatif présenté par les différentes unités rencontrées.

À cet effet, une échelle comprenant 5 classes de qualité écologique est utilisée, ainsi qu'une rubrique "hors-classe" excluant les zones urbanisées, non évaluables selon les mêmes critères.

hors-classe

Niveau 1 : qualité écologique très faible

Niveau 2 : qualité écologique faible

Niveau 3 : qualité écologique moyenne

Niveau 4 : bonne qualité écologique

Niveau 5 : qualité écologique très bonne à exceptionnelle

La qualité écologique d'un milieu peut s'apprécier en intégrant un certain nombre de critères tels que :

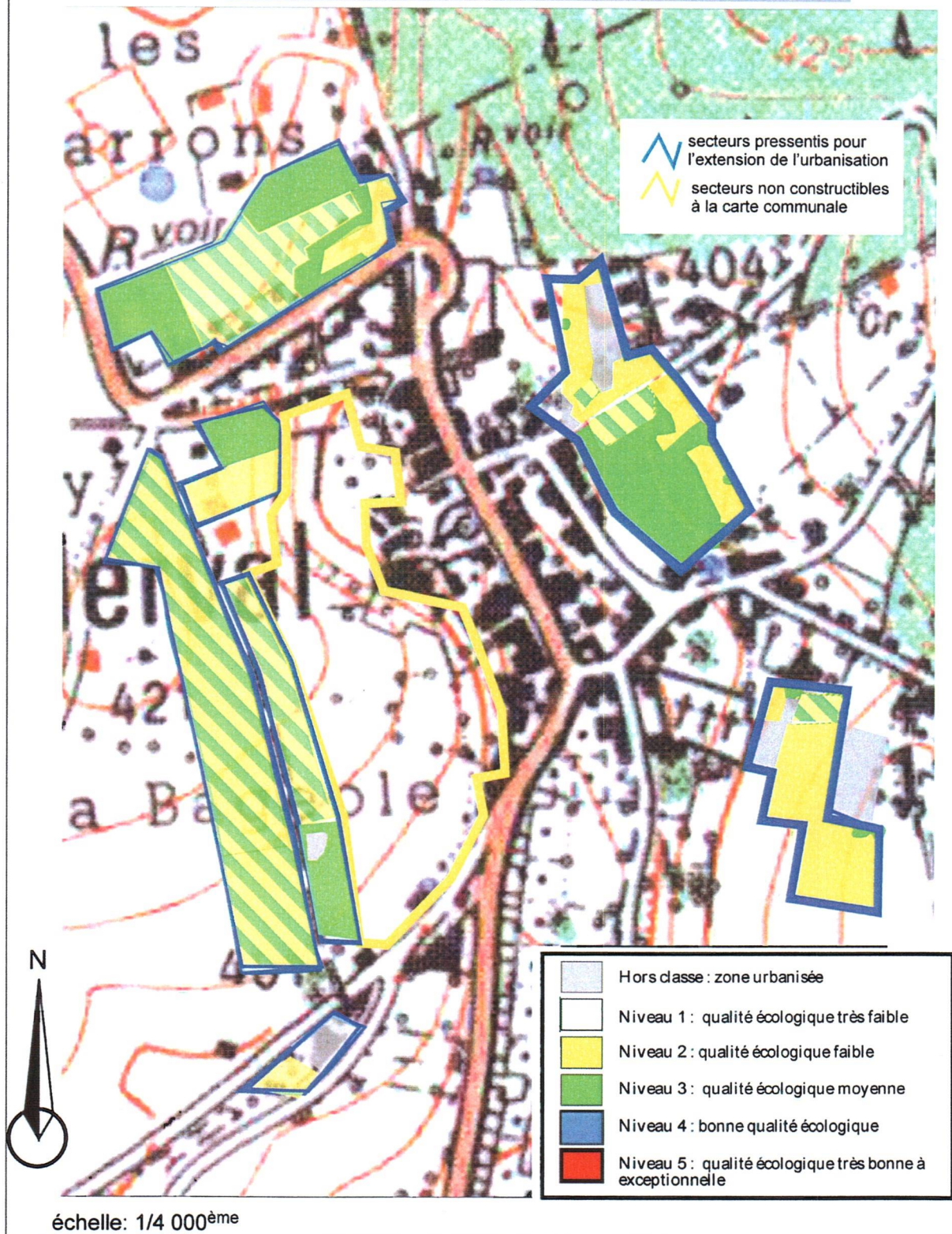
- diversité spécifique (nombre et mode de répartition des espèces)
- diversité écologique
 - verticale (nombre de strates)
 - horizontale (nombre et mode de répartition des peuplements, complexité de mosaïque, effet de lisière, ...)
- qualité biologique d'espèces ou de peuplements (notion de rareté), animaux et végétaux⁷
- degré d'artificialisation
- rôle écologique exercé sur le milieu (épuration latérale des sols, retenue des sols, diversification des strates, ...)
- rôle dans le fonctionnement des écosystèmes ou des écosystèmes complexes

Cette carte permet de mettre en évidence les zones de plus grand intérêt et de hiérarchiser les différents milieux entre-eux.

⁷ **qualité écologique** : Nous parlons bien là de la notion de qualité et non pas de valeur. La qualité écologique d'un milieu naturel correspond à la qualité intrinsèque du milieu liée à la présence d'espèces ou de peuplements remarquables. La notion de valeur quant à elle, intègre la qualité intrinsèque et l'intérêt que le milieu peut présenter pour l'homme, telle que la valeur agronomique, touristique...

**carte des qualités écologiques des habitats
commune de Fontaine-les-Clerval (25)
Secteurs pressentis pour l'extension de l'urbanisation**

mai 2007



Carte 9 : qualité écologique des zones d'extensions de Fontaine-lès-Clerval

Commentaire de la carte des qualités écologiques

hors classe : zones urbanisées = village, fermes ou hangars isolés, routes...

niveau 1 : qualité écologique très faible

- cultures annuelles diverses

niveau 2 : qualité écologique faible

- prairies permanentes mésophiles eutrophes
- haies de thuyas ou plantations exotiques
- vergers ne comportant pas de gros arbres et parfois mal entretenus
- pelouses mésophiles et prairies fauchées mésoeutrophes en mauvais état de conservation

niveau 3 : qualité écologique moyenne

- haies et prairies mésophiles
- vergers
- friches embuissonnées
- pelouses mésophiles et prairies fauchées mésoeutrophes en état de conservation moyen

niveau 4 : bonne qualité écologique

- pelouses mésophiles et prairies fauchées mésoeutrophes en bon état de conservation

niveau 5 : qualité écologique très bonne à exceptionnelle

- absent du territoire étudié

f. Recommandations

Il n'y a pas de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) sur le territoire communal de Fontaine-lès-Clerval.

Les secteurs pressentis pour l'extension de l'urbanisation ne sont pas des milieux humides.

Dans le cadre de la Carte Communale

Préserver les haies et bosquets en zone agricole par l'application de l'article L 442.2 du Code de l'Urbanisme (Loi Paysage n° 93-24 du 8 Janvier 1993). *En zone NC et ND, tous travaux ayant pour effet de détruire un élément du paysage identifié dans le plan d'occupation des sols et non soumis au régime d'autorisation doivent faire l'objet d'une autorisation préalable au titre des installations et travaux divers.*

Préserver les vergers comportant de gros arbres au titre de l'article L 123.1.7 du code de l'urbanisme. *Cette mesure de protection est destinée à garantir le maintien des éléments de paysages remarquables repérés sur les documents graphiques : secteurs ou éléments naturels à protéger pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique. Tous travaux ayant pour effet de détruire un élément de paysage remarquable doivent faire l'objet d'une autorisation préalable au titre des installations et travaux divers.*

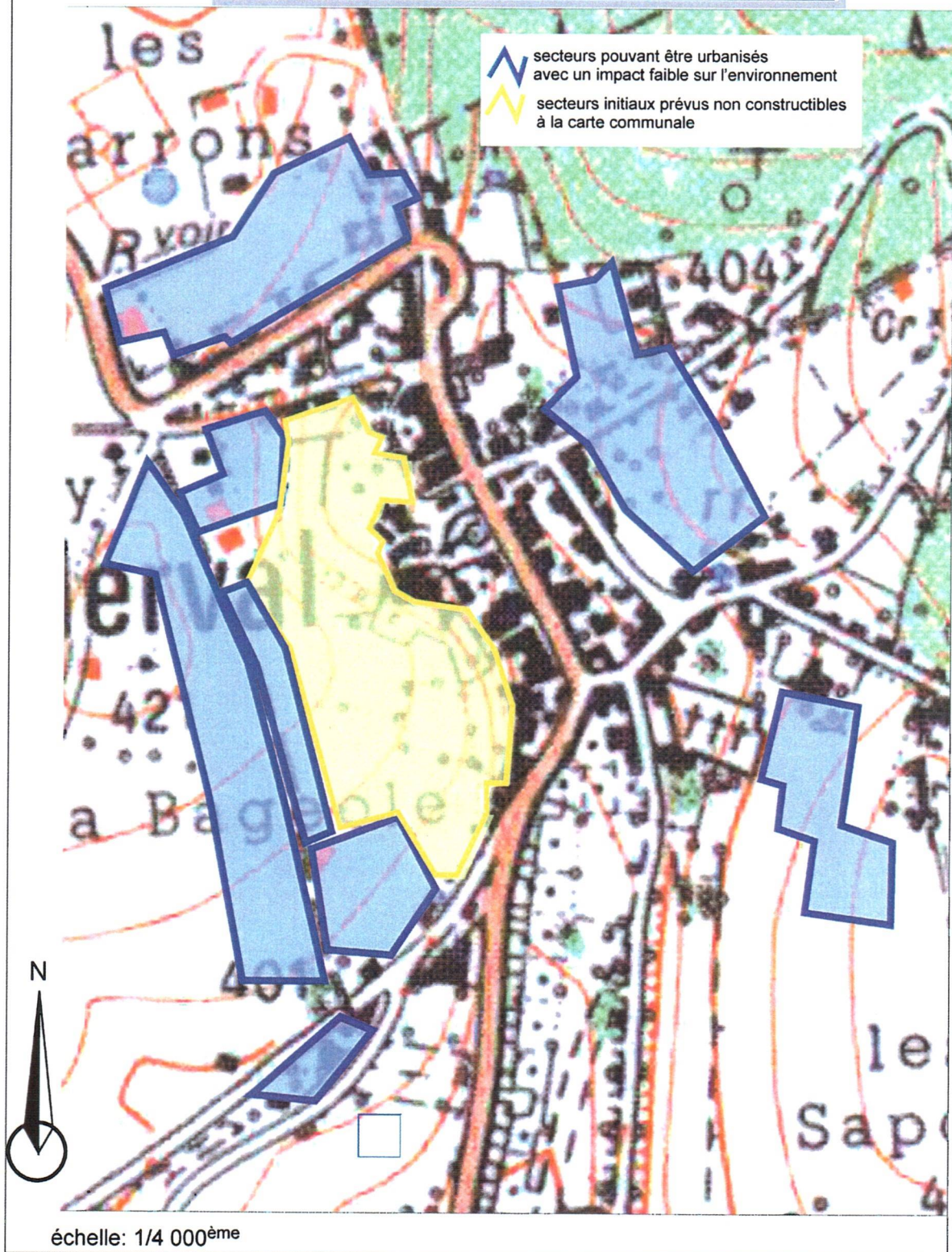
Il est tout à fait possible de préserver les arbres en adaptant le parcellaire du lotissement ; en dernier recours, il importe d'identifier les variétés qui vont s'éteindre en faisant appel aux associations locales de sauvegarde (Croqueurs de Pommes) et planter et greffer les variétés méritantes dans un espace privé ou collectif (*mais si cette mesure de dernier recours limite les risques d'érosion génétique, elle ne permet pas la sauvegarde de la faune associée aux vieux vergers*).

Ne pas détruire tous les arbres creux, car ils sont nécessaires à la survie d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux menacées figurant sur la liste rouge régionale, parmi lesquelles la chouette chevêche ou chevêche d'Athéna, le pic-vert, le rouge-queue à front blanc, le torcol fourmilier... Entretenir les vieux arbres pouvant abriter ces espèces, au moyen d'une taille adaptée (taille d'élague modérée destinée à ôter tout bois mort sans cavités et à faire disparaître le gui).

Signalons à ce propos que contrairement à ce que beaucoup de gens croient, l'obligation qui est faite par la loi de détruire le parasite végétal que constitue le gui, n'est pas tombée en désuétude. L'arrêté du 31 juillet 2000 (paru au J.O n° 201 du 31 août 2000) établit la liste des organismes nuisibles aux végétaux soumis à des mesures de lutte obligatoire (NOR : AGRG0001599A) et le gui y figure, au même titre que le chardon des champs. Mais il importe absolument que cette obligation ne soit pas une cause supplémentaire de destruction de vergers aujourd'hui menacés.

En dernier recours, lors de l'abattage des arbres morts dans les vieux vergers, la pose de nichoirs serait hautement souhaitable pour maintenir la diversité des oiseaux.

**carte des recommandations
vis à vis de l'environnement
commune de Fontaine-les-Clerval (25)
Secteurs pressentis pour l'extension de l'urbanisation
mai 2007**



Carte 10 : recommandation vis-à-vis de l'environnement des futures zones d'extensions.

5 Paysages

Le paysage d'une commune est un atout majeur pour la qualité de vie et pour l'image même de la commune. Sa préservation représente un enjeu pour la conservation d'un cadre de vie agréable, et peut se traduire aussi à long terme, par des retombées économiques (maintien de la population en place, attrait de nouvelles populations...), touristiques et bien sûr environnementales.

La carte communale prend en compte la préservation de la qualité des paysages de la commune de Fontaine-lès-Clerval, et la maîtrise de leur évolution conformément aux dispositions de l'article L 124.2 (issu de la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 relative aux paysages). Cette loi affirme en effet que « *les schémas directeurs, POS ou tout documents d'urbanisme en tenant lieu, doivent être compatibles avec les directives de protection et de mise en valeur des paysages* ».

a. Contexte paysager

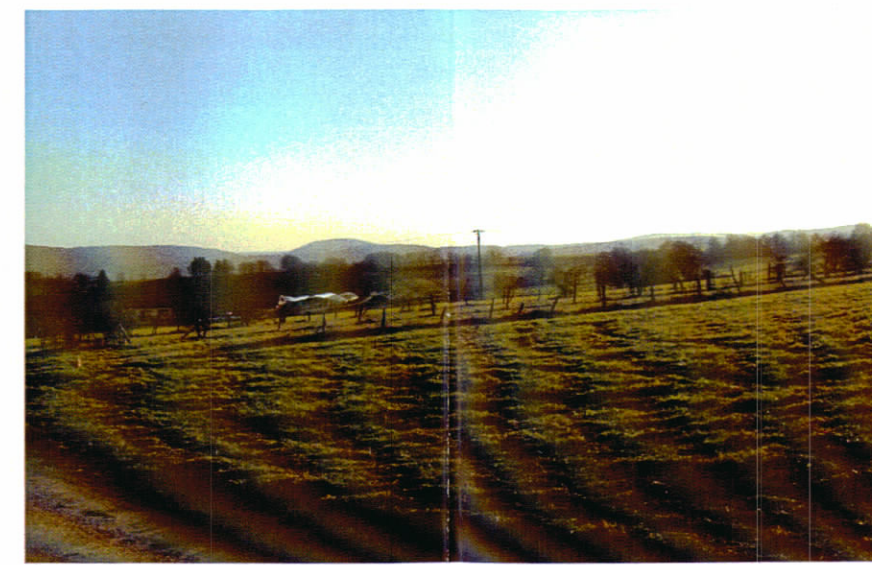
Le macro-paysage (échelle supra-communale) de la commune de Fontaine-lès-Clerval offre, grâce notamment à son relief une configuration spatiale tout en vals et bosses, ce qui confère au paysage une identité rurale qu'il faut conserver.

Les prairies et pâtures sont présentes dans le paysage et témoignent d'une activité agricole bien présente.

Les haies, bosquets et autres arbres isolés apportent une certaine verticalité au paysage et constituent autant d'éléments à forte valeur écologique, qu'il faudra s'efforcer de conserver.

Les nombreuses fermes, ainsi que le clocher de l'église typiquement comtois offre une certaine harmonie avec les lieux et met en valeur le paysage.

Planche photographique n°1 : Contexte paysager



b. Présentation des éléments remarquables du paysage

NB : Nous entendons par éléments remarquables du paysage, les éléments dont la présence au sein de la composition paysagère mettent en valeur l'originalité de celle-ci ainsi que son identité locale.

✓ **Les arbres isolés, les bouquets d'arbres et les vergers**

Les arbres isolés et les bouquets d'arbres, en particulier les frênes, disséminés au sein de la matrice prairiale où s'élevant sur les limites parcellaires, constituent des points d'appel du regard et viennent ainsi enrichir la composition paysagère.

✓ **L'habitat**

Le bâti traditionnel est remarquable de par l'importance de ses volumes. En effet, logement, étable et grange haute trouvaient place sous un même toit aux dimensions exceptionnelles.

L'église avec son clocher de forme typiquement comtoise est aussi un élément appréciable du paysage.

L'habitat s'égrène de par et d'autre d'une rue principale, rue s'étirant parallèlement aux courbes de niveau.

✓ **Les prairies**

Elles couvrent une surface importante du territoire de la commune, ce qui renforce l'image rurale de l'ensemble du territoire. Ces prairies sont essentiellement destinées à la fauche ou la pâture. Elles constituent un milieu ouvert qui permet une bonne ouverture sur tout le paysage.

✓ **Les boisements**

La commune dispose d'un certain nombre d'espaces forestiers. Au nord, le village est entouré par le bois du Chanoi et le bois de la Faye. A l'est le grand bois et le bois du Banal entourent le village d'une véritable ceinture verte et façonnent le paysage dans cette partie du village.

Planche photographique n°2 : Eléments remarquable du paysage

Les arbres isolés, bosquets et vergers



Le village et son bâti



c. Localisation des zones paysagères sensibles au regard de l'article R 111-21

Rappel du contenu de l'article R.111-21

Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

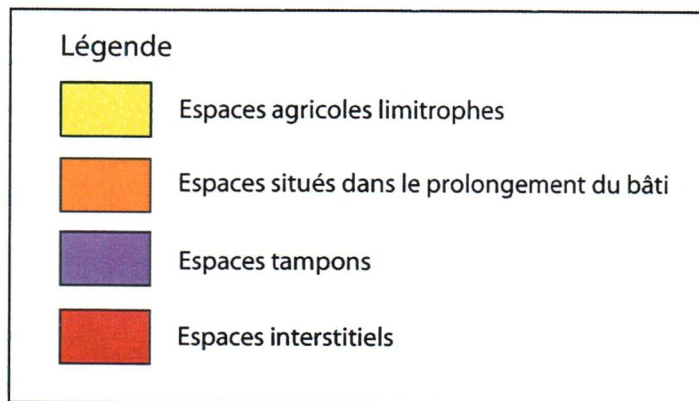
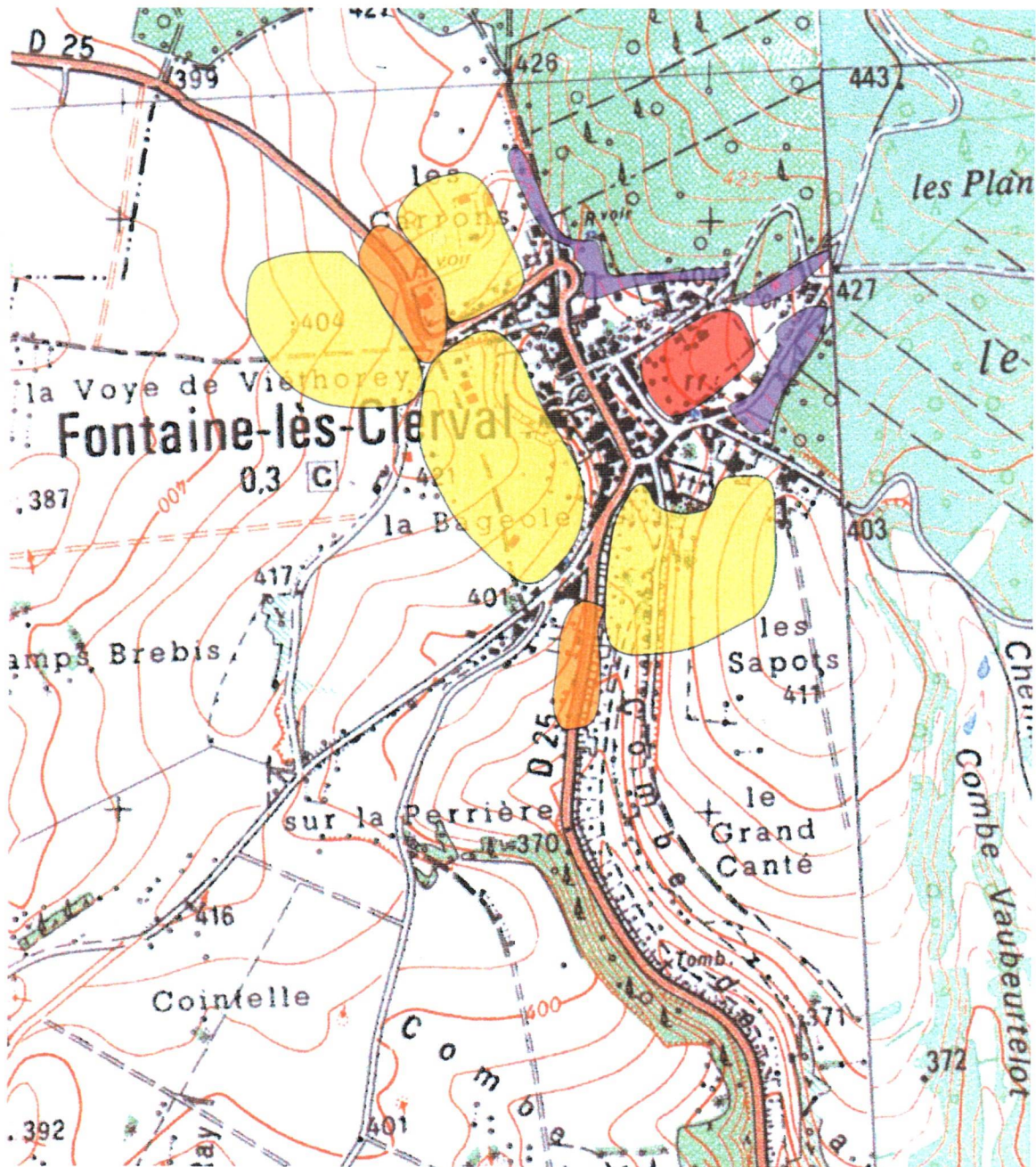
Identification des zones paysagères sensibles

Préambule

L'ensemble des espaces naturels et agricoles peut bien entendu être considéré comme des zones paysagères sensibles au sens du contenu de l'article R.111-21.

Néanmoins, hormis pour les espaces naturels et agricoles immédiatement contigus aux espaces urbanisés actuels (pour lesquels on peut raisonnablement considérer qu'il existe un enjeu par rapport à un développement éventuel de l'urbanisation), les aménagements bâtis restent hypothétiques à bonne distance géographique des lieux aujourd'hui urbanisés.

Zones paysagères sensibles



Carte 11 : Zones paysagères sensibles

Afin d'identifier et de localiser les zones paysagères sensibles, on admet donc comme postulat de départ que celles-ci sont situées au voisinage immédiat des zones bâties et/ou aménagées actuelles (habitat, zones d'activités, ...).

Identification des zones sensibles

Les zones paysagères sensibles correspondent généralement à quatre types d'espaces :

- *les espaces agricoles limitrophes du bâti,*
- *les espaces situés dans le prolongement du bâti actuel,*
- *les espaces interstitiels situés au sein du bâti,*
- *les espaces tampons.*

Justification de leur sensibilité

↳ *Espaces agricoles limitrophes du bâti*

Ils constituent des espaces ouverts situés immédiatement à la périphérie du village. De ce fait, ils deviennent des espaces qui ont une fonction de « vitrine » pour le village dans la mesure où la qualité de la perception extérieure de ceux-ci dépend directement de la qualité paysagère intrinsèque de ces espaces.

Ces espaces, relativement vastes, constituent en quelque sorte la matrice paysagère au sein de laquelle s'inscrit le bâti.

↳ *Espaces situés dans le prolongement du bâti actuel*

La poursuite éventuelle du développement de l'urbanisation le long des axes de desserte du village engendrerait un étirement supplémentaire du bâti et une accentuation du phénomène village-rue (problème de sécurité routière augmentée).

↳ *Espaces tampons*

Ces zones permettent une transition paysagère progressive entre le bâti et les boisements. Ces zones permettent d'atténuer les contrastes paysagers existants entre urbanisation et milieux naturels.

↳ *Espaces interstitiels*

Ils correspondent aux espaces libres situés entre les habitations au sein même du village. Ces espaces sont nombreux au cœur du vieux village mais restent de faible superficie. Leur présence apporte un rythme au paysage bâti en rompant avec l'aspect monolithique du village « rue » traditionnel.

d. Sensibilité visuelle de la commune

L'objectif est de mesurer la sensibilité visuelle globale de l'espace étudié. La méthode repose sur des levées de terrain visant à définir différents degrés de perception visuelle dont l'appréciation repose principalement sur les critères suivants :

- Degré de perception extérieure de l'entité paysagère depuis les points d'observation privilégiés (axes de communication, points de vue).
- Eloignement du site par rapport aux points d'observations privilégiés.
- Degré de fréquentation du site.
- Degré d'ouverture interne du paysage.

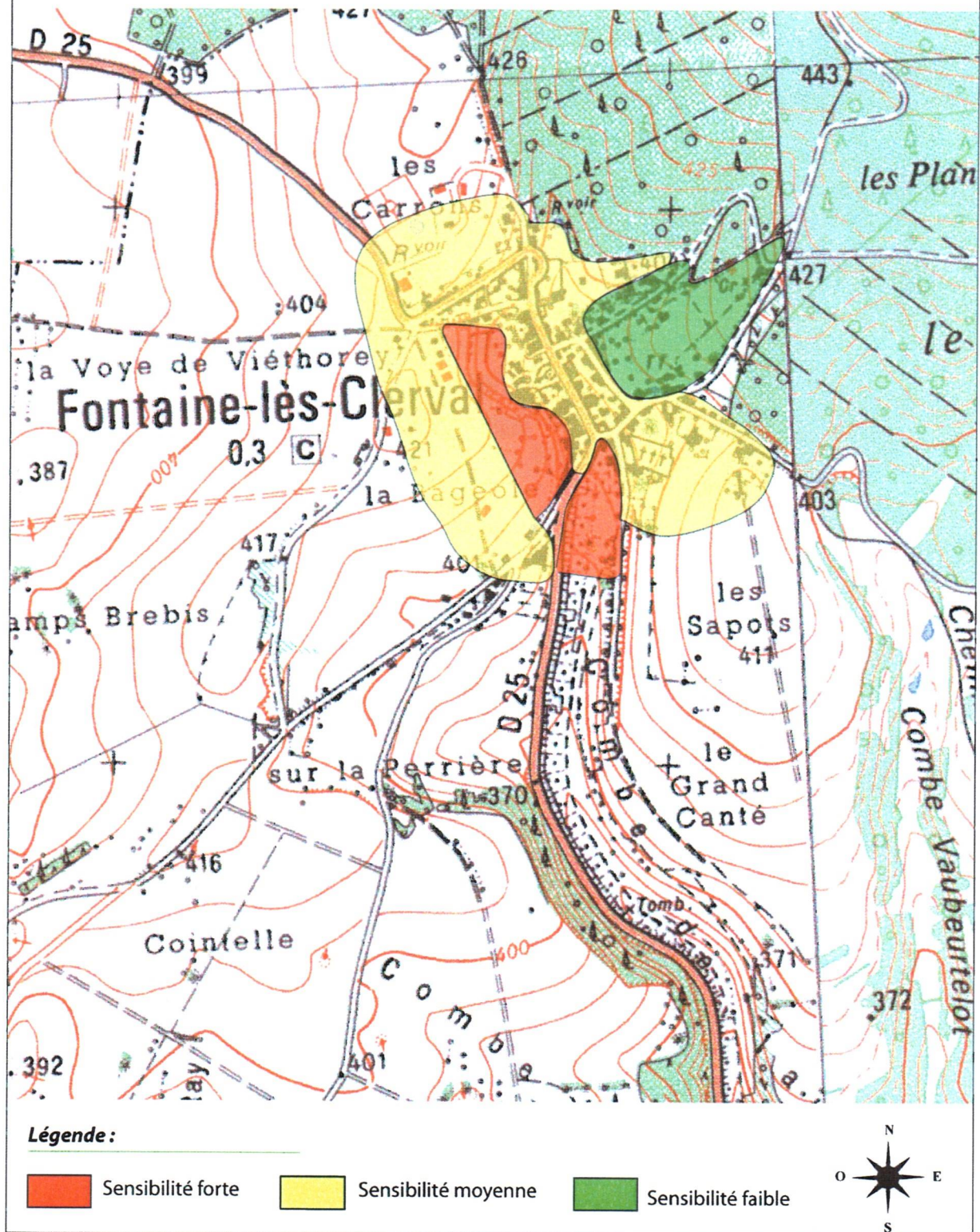
La route départementale RD 25 correspond à l'axe principal desservant la commune. Cet axe est en général peu fréquenté et supporte un faible trafic routier correspondant le plus souvent à des déplacements locaux.

Le village étant situé au fond d'un léger vallon, des barrières visuelles naturelles viennent restreindre la profondeur du champ de vision.

En revanche, sur les hauteurs du village, l'assez bonne ouverture du paysage permet d'avoir une bonne perception visuelle du territoire.

Commune de Fontaine-lès-Clerval

Sensibilité visuelle



Carte 12 : Sensibilité visuelle de la commune de Fontaine-lès-Clerval

Toutefois, globalement, le degré d'ouverture interne du paysage reste moyen à l'échelle de notre zone d'étude, surtout au village, encaissé dans le fond d'un vallon.

A seulement quelques points d'observations privilégiées, à l'exemple du secteur *sur le Mont*, le regard peut embrasser l'intégralité du val et les reliefs plus lointains. L'absence d'écrans paysagers majeurs (mis à part la forêt à l'Est), la topographie évasée du val, favorisent à moyenne et grande distance la profondeur du champ de vision.

Bien que le paysage dans son ensemble soit assez ouvert et que les perceptions visuelles soient lointaines (surtout dans les secteurs situés en haut du village), la faible fréquentation du site (limitée principalement aux habitants du village), engendre en conséquence une sensibilité visuelle moyenne à l'échelle de notre zone d'étude.

6 Conclusion

Au regard de l'état initial de l'environnement et du zonage projeté, les incidences du projet apparaissent globalement mesurées à l'échelle du territoire communal de Fontaine-lès-Clerval.

Par ailleurs, il apparaît clairement que l'éradication systématique des éléments arborés (haies), est à proscrire pour préserver la qualité du patrimoine naturel de la commune.

IV. Analyse d'urbanisme

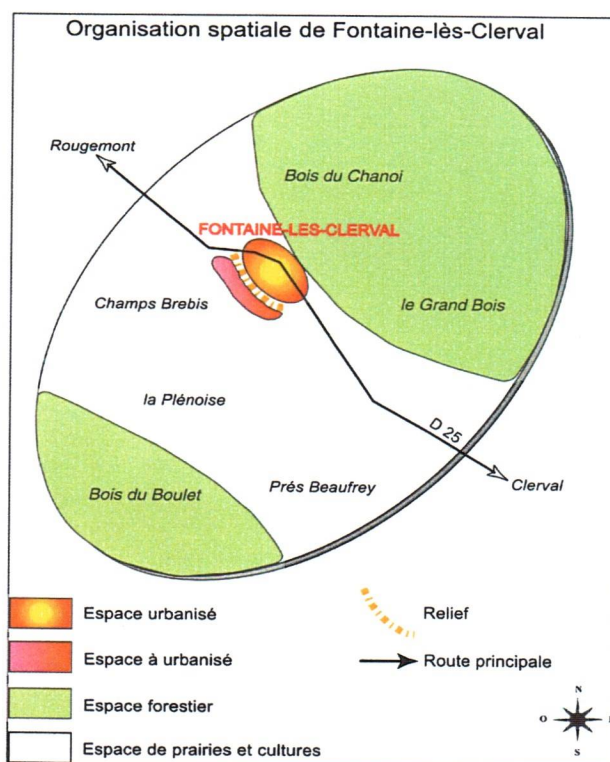
1 L'organisation spatiale

Village à caractère rural très prononcé, Fontaine-lès-Clerval connaît actuellement une période de récession de sa population. Le village possède un large territoire communal occupé à moitié par la forêt.

L'urbanisation s'est faite le long de l'axe de communication principale (D25) entre les bois et un petit relief (cassure d'environ 30 mètres).

La commune se présente sous une forme rectangulaire, où alternent les différents espaces existants (Cf. Carte 12):

- ✓ L'espace agricole, occupe une grande partie du territoire. Il est essentiellement composé de prairies de fauche ou de pâtures, mais aussi de champs destinés aux cultures.
- ✓ L'espace forestier, présent au nord-est et au sud-ouest, s'installe sur une grande partie du territoire.
- ✓ L'espace urbanisé, suit de manière plus ou moins linéaire le réseau routier bien que les constructions récentes aient tendance à modifier cette configuration. En effet, l'habitat a tendance à se développer dans les espaces périphériques du village, ce qui crée un certain étalement urbain.



Carte 13 : Organisation spatiale de Fontaine-lès-Clerval

Dans le village, la végétation est présente. Les abords des maisons sont globalement bien entretenus. Les façades et toitures sont généralement en bon état.

Le bâti ancien, de part sa configuration (fond de micro vallée, tissu dense) ne permet pas une bonne ouverture sur le paysage. Il conviendra donc de prévoir des tailles de parcelles à bâtir suffisante afin de favoriser un maillage lâche, et ainsi préserver des espaces visuels ouverts venant aérer le paysage.

2 L'accès au village

a. Accès depuis Clerval

L'accès au village se fait d'un côté par la route départementale D 25 depuis Clerval. Cette entrée de village est bien protégée des habitations du fait des éléments morphologiques en présences (fossé et butte).

D'un point de vue paysager, la forêt borde la route ce qui apporte une certaine verticalité. L'entrée du village donne un aperçu des contraintes urbanistiques entre relief et zone urbanisée du centre du village.



Entrée du village depuis Clerval

b. Accès depuis Gondenans-Montby



Cette entrée de village est accessible depuis Gondenans-Montby par la D 25.

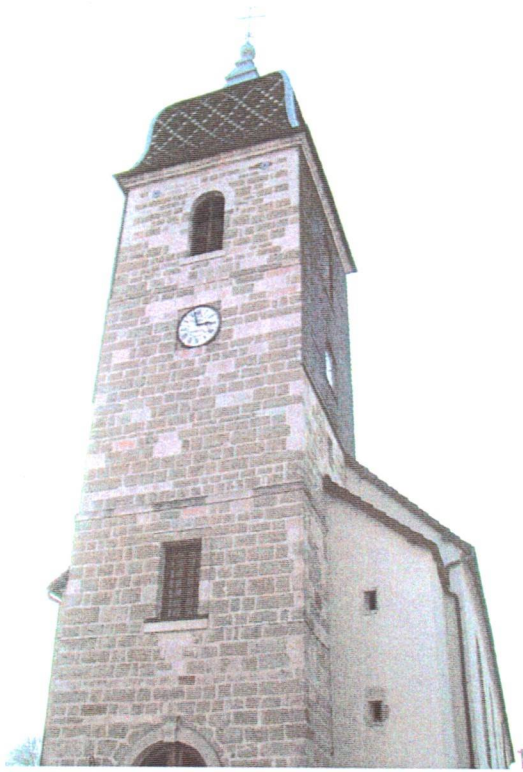
Les qualités paysagères de cette entrée de village sont à préserver. Le paysage de champs et d'arbres isolés serait dénaturé par la présence d'habitation.

Entrée du village depuis Gondenans-Montby

3 Patrimoine bâti

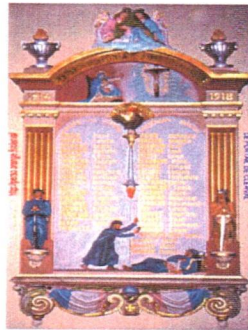
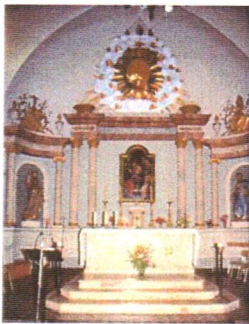
La commune de Fontaine-lès-Clerval possède un patrimoine architectural typique des communes rurales. La plupart des habitations sont d'anciennes fermes, généralement restaurées, aux volumes importants et à l'architecture traditionnelle. Plusieurs éléments sont caractéristiques de la commune dont :

a. Les monuments religieux



En 1040, Hugues 1^{er} archevêque de Besançon donne l'autel à Fontaine et les revenus qui y sont attachés à l'abbaye de Baume.

En 1596, Simon de Montby fonde une chapelle dans l'église de Fontaine. En 1769, cette dernière étant délabrée et trop petite, un projet d'agrandissement est établi. Il prévoit le bâtiment que nous connaissons aujourd'hui : clocher-porche situé à l'est, le côté ouest étant réservé à la sacristie, nef unique à quatre travées avec contreforts intérieurs sous forme de piliers carrés. Le chœur fut rebâti en 1825.



Première cloche signalée en 1745, classée monument historique en 1942.



Monument aux morts 1939-1945

Situé à côté de l'église, ce monument au mort rend hommage aux enfants de la commune de Fontaine.

b. Le bâti traditionnel

Le long de la rue principale, d'anciennes fermes sont présentes. Certaines d'entre elles ont été rénovées.

Les constructions étaient faites à l'époque pour résister aux intempéries, grâce notamment à des auvents. Les murs-pignon d'un certain nombre d'habitations laissent apparaître les rénovations et extensions effectuées, tant au niveau du sol qu'en hauteur, pour la construction d'un étage d'habitation supplémentaire, pris dans le volume autrefois réservé à la grange. Les lambris, planches de bois espacé permettant une bonne aération afin d'éviter la fermentation du fourrage, ont ainsi disparu.



Maisons anciennes



Le bâti traditionnel, caractéristique des zones rurales du Doubs, est composé par des constructions aux volumes importants mais surtout uniformes.

Les toits sont également des éléments importants, avec généralement de grandes surfaces qui descendent assez bas, et qui supposent une charpente massive et un espace de grenier conséquent.



Maison ancienne rénovée

Quelques anciennes fermes du village ont été rénovées et accueillent aujourd'hui une ou plusieurs habitations. Le style traditionnel a été logiquement conservé.

La Mairie

Le bâtiment de la mairie-école fut construit de 1866 à 1868 par l'entreprise locale des frères Loiseau. L'ancienne école des garçons, dans la partie droite, accueille toujours les écoliers du village et ceux de Pompierre et Soye. En 2000, le secrétariat de la mairie et une médiathèque sont aménagés dans l'ancienne école des filles.



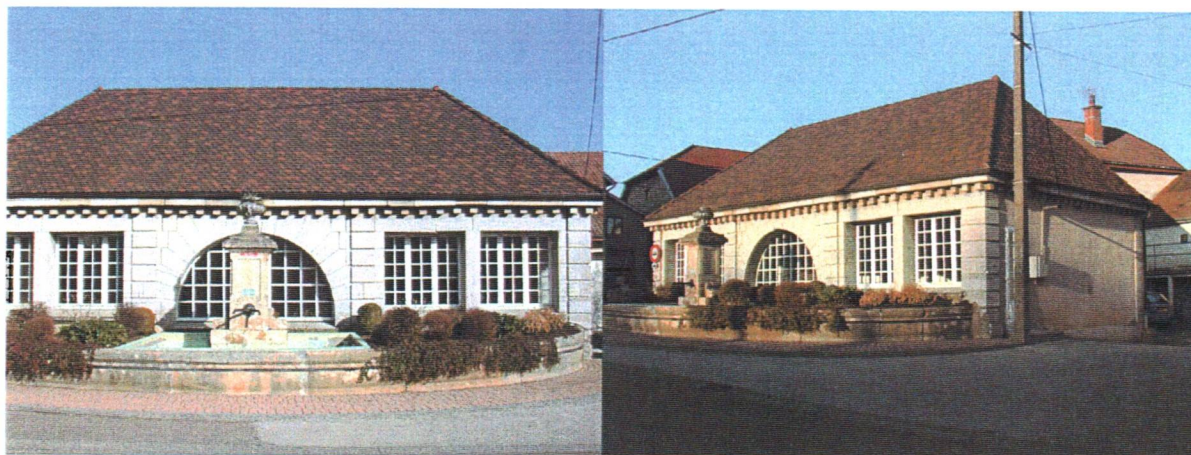
c. Le bâti récent



Les habitations récentes sont généralement de petits pavillons et correspondent à un style plus contemporain. La recherche de la ressemblance avec le bâti traditionnel franc-comtois n'est généralement pas recherchée (que ce soit au niveau des couleurs, de la forme...). Il est souhaitable que les nouveaux bâtiments conservent le caractère et la typologie des bâtiments anciens, plus proche du bâti traditionnel, l'objectif étant de préserver l'identité de la commune.

d. Les fontaines et lavoirs

Les fontaines et abreuvoirs constituent des éléments fondamentaux du patrimoine. Ils étaient essentiels à l'activité communautaire. Les habitants devaient s'évertuer à l'époque, à récupérer la moindre goutte d'eau, puisque le village n'est traversé par aucune rivière importante et que le sol karstique laisse s'écouler l'eau naturellement.

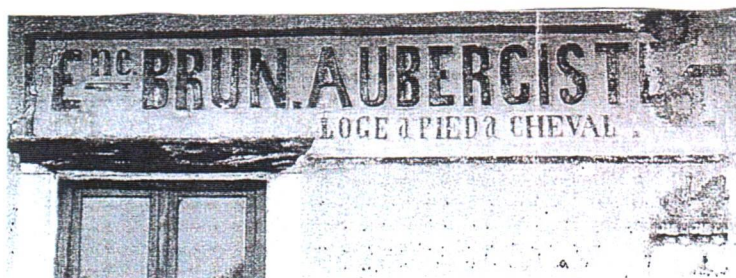


Le bâtiment représenté sur les photos ci-dessus est en pierre de taille, initialement c'était un lavoir, il sert aujourd'hui de salle d'animation communale. Avant les travaux d'adduction réalisés en 1965, qui amènent l'eau du Syndicat intercommunal de Clerval dans les foyers, le village est alimenté par différentes sources. La forte augmentation de la population et du cheptel nécessite, au cours du 19^e siècle, de nombreux travaux, concernant notamment l'aménagement des fontaines.

e. Autres patrimoine remarquables

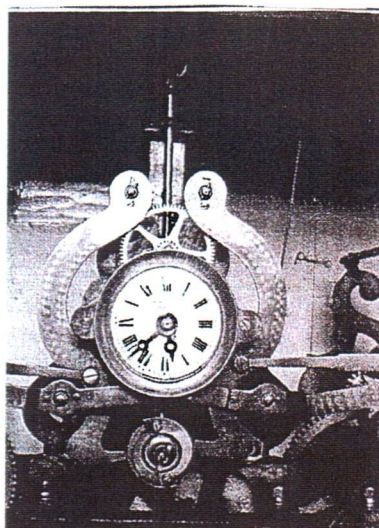
✓ Enseigne

Cette enseigne est celle de l'aubergiste Eugène Brun qui, ainsi qu'il le précise, loge les voyageurs et possède une écurie pour les chevaux. A la fin du 19^e siècle, la localité compte de nombreux commerçants et artisans. La veuve Boucard fabrique de l'huile. Blanchot, Fournier, Marchevert et Rougemont tiennent une épicerie, et les Saintvoirin vendent du pain. Le village compte également deux cordonniers, trois maçons ainsi qu'un boucher.



✓ Horloge du clocher

Le mécanisme installé dans le clocher en 1848 est hors d'usage cinquante ans plus tard. Il est alors remplacé par l'actuelle horloge, fabriquée par l'entreprise Prêtre Père et fils, de Rosureux. L'horloge actionne le battant des petites cloches toutes les demi-heures, et fait tourner les aiguilles des trois cadrans du clocher. Son bon fonctionnement nécessite un relevage régulier des contrepoids et un graissage des axes, dont se charge un paroissien. Les cloches qui appellent les fidèles sont actionnées par un moteur électrique depuis 1948.



✓ Bas-relief

Cette pierre sculptée figure sur un mur de la bâtisse construite pour leur propre compte par les frères Désiré et Ferréol Loiseau, entrepreneurs de travaux publics à Fontaine.

Le travail réalisé est particulièrement soigné. La porte de la grange, qui divise la façade en deux, est surmontée du millésime gravé et d'un oculus ovale qui éclaire le grenier de la grange. Au-dessus, un petit écusson en bas relief figure un arbre dont le tronc se divise en deux branches égales. Une autre pierre sculptée en forme de tête d'homme barbu et moustachu est encastrée dans la partie du mur qui surmonte la porte d'entrée.



✓ Tuile romaine

Cette tuile est le vestige d'un bâtiment gallo-romain, habitation, ferme ou temple du 1^{er} ou 2^e siècle, enfoui sur le territoire de Fontaine, comme les labours en mettent souvent à jour.

A cette époque, les constructions sont couvertes par des grandes tuiles semblables, plates, très épaisses et à gros rebords. Les fragments de ces tuiles, immédiatement identifiables, sont les premiers exhumés, mais des clous de charpente ou *tubuli*, des briques creuses utilisées pour construire les conduits de chauffage, sont également retrouvés.



✓ Arbre-Oratoire :

Cet arbre se trouve dans la forêt de la Faye, une niche, creusée dans le tronc de ce chêne à 3,50 mètres de hauteur, abrite une statue de la Vierge protégée par une grille. Selon la légende, un enfant est enterré à cet endroit vers 1600, lors d'une épidémie de peste, et sa tombe est marquée d'un piquet, sur lequel cette statue de la Vierge, haute de 8 centimètres, est retrouvée le lendemain. La statuette est depuis conservée dans un arbre, dont la niche est périodiquement retaillée, l'arbre ayant naturellement tendance à ce refermer. Au moment de l'abattage, la Vierge est remplacée dans un arbre voisin.



4 Les sites archéologiques

Actuellement, aucun site archéologique n'est répertorié sur la commune. Cependant, les terrains sont susceptibles de receler des vestiges encore inconnus. De nouvelles procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive sont entrées en vigueur : loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 et décret d'application n°2002-89 du 16 janvier 2002, loi n°2003-707 du 1^{er} août 2003 modifiant la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001.

4 Les sites archéologiques

Actuellement, aucun site archéologique n'est répertorié sur la commune. Cependant, les terrains sont susceptibles de receler des vestiges encore inconnus. De nouvelles procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive sont entrées en vigueur : loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 et décret d'application n°2002-89 du 16 janvier 2002, loi n°2003-707 du 1^{er} août 2003 modifiant la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001.

Conformément à l'article 1-2° du décret 2002-89, la saisine du Préfet de Région est obligatoire pour les opérations suivantes, quel que soit leur emplacement :

- *Les zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)*
- *Les lotissements*
- *Les travaux soumis à déclaration préalable*
(Art. L311-1, R.315-1 et suivants, R442-3-1 du Code de l'Urbanisme)
- *Les aménagements et ouvrages précédés d'une étude d'impact (Art. L 122.1 du Code de l'Environnement)*
- *Les travaux sur les immeubles classés au titre historique (Loi du 13 décembre 1913)*

Les autres opérations (permis de construire, de démolir ou autorisations d'installations ou de travaux divers) donneront lieu à une saisine du Préfet de Région (article 1.1 du décret). Lorsque la commune sera concernée par un arrêté de zonage émis par le préfet de Région, cet arrêté précisera les conditions de saisine.

Enfin, en application du titre III de la loi du 27 septembre 1941, validée, réglementant les découvertes fortuites, toute découverte de quelque nature que ce soit doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie (7, rue Charles NODIER, 25043 Besançon cedex - Tél.: 03.81.65.72.00) soit directement soit par l'intermédiaire de la Mairie. Les vestiges découverts ne doivent en aucun cas être détruits avant examen par un archéologue habilité. Tout contrevenant sera passible des peines prévues aux articles 322-1 et 322-2 du Code pénal en application de la loi n° 80-832 du 15 juillet 1980 modifiée, relative à la protection des collections publiques contre les actes de malveillance.

5 Incidences des activités humaines

a. L'alimentation en eau potable

La commune est alimentée en eau potable grâce à un château d'eau situé à l'entrée du village près du terrain de football. Celui-ci est lui-même approvisionné par un autre château d'eau situé lui sur la commune de Viéthorey.

Il y a dans la commune de Fontaine-lès-Clerval un réel problème en ce qui concerne l'eau. En effet le débit et la pression sont insuffisants au sud du village ce qui pourra poser des problèmes en cas d'implantation de nouvelles habitations en terme de sécurité incendie et d'approvisionnement en eau potable.

De plus, le réseau d'eau est assez vétuste et convient tout juste à la consommation actuelle du village.

b. L'assainissement

La majorité des habitations de la commune est connectée au réseau d'assainissement collectif, 9 habitations ont un système d'assainissement autonome dont 2 représentent un problème de salubrité publique.

Le réseau d'assainissement assure bien son rôle de collecte et de transfert des eaux usées, cependant, il véhicule aussi une part importante d'eaux claires parasites permanentes qui sont la conséquence de plusieurs sources connectées au réseau.

Les anomalies rencontrées de relativement faible importance seront réhabilitées ponctuellement sur le réseau, il n'est pas nécessaire de remplacer le réseau à neuf.

La commune de Fontaine-lès-Clerval envisage de réhabiliter ponctuellement son réseau, mais surtout de mettre en place une nouvelle station d'épuration adaptée aux caractéristiques du village et au milieu récepteur assez sensible qu'est le sous-sol karstique.

c. Les déchets ménagers

La compétence ordures ménagères est exercée par la commune.

SYNTHESE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Enjeux sociodémographiques

→ La structure de la population est relativement homogène, la part des personnes âgées est cependant plus élevée que la moyenne départementale.

Le parc de logement est assez ancien. Il est donc important de pouvoir répondre à la demande de logements pour éviter un vieillissement de la population en place.

→ La commune possède un caractère rural indéniable. Mais il convient de limiter au maximum l'impact de l'activité agricole sur les futures zones d'extensions. En effet, la commune de Fontaine-lès-Clerval ne possède pas d'exploitation agricole sur son territoire, donc n'est pas soumis à cette contrainte.

Enjeux environnementaux

→ La commune de Fontaine-lès-Clerval est située dans une région karstique. Des écoulements souterrains sont donc présents sur la commune. Il s'agit donc de relier toute construction nouvelle, industrielle, d'habitation individuelle ou collective, au système d'assainissement.

Toute aire de stockage de matière organique ou chimique doit bénéficier d'un système garantissant la sécurité quant à d'éventuelles fuites ou écoulements vers les eaux souterraines.

→ Du fait de la présence de sous-sol marneux, il convient d'éviter toute construction et grosse infrastructure sur forte pente sans étude géologique adéquate au préalable.

→ Préserver les haies et bosquets en zone agricole par l'application de l'article L 442.2 du Code de l'Urbanisme.

Préserver les vergers comportant de gros arbres au titre de l'article L 123.1.7 du Code de l'Urbanisme.

→ Présence d'un **patrimoine architectural** à valoriser.

→ Une commune comportant des **atouts paysagers** à développer

v. Perspectives de développement et d'aménagement

1 Les grandes orientations

Ce chapitre constitue la synthèse de l'état initial avec la prise en compte, d'une part, des différents enjeux et des projets existants sur la commune et, d'autre part, de la réglementation et des recommandations émanant du diagnostic établi.

a. Le parti d'aménagement

D'une manière générale, **les développements ne devront pas trop s'éloigner des secteurs bâtis actuels. Les constructions devront s'implanter le long des rues existantes et combler les interstices.**

Les aménagements de la commune doivent intégrer différentes préoccupations, à savoir :

- **Assurer le développement progressif** de la commune en tenant compte les équipements existants et les besoins liés à l'augmentation de population.
- **Eviter la dispersion des constructions** dans un souci de limiter les coûts de fonctionnement et la dégradation des sites non anthropisés. L'urbanisation s'effectuera à proximité des secteurs déjà bâtis.
- **Conforter les activités en place** tout en se réservant la possibilité d'accueillir de nouvelles entreprises.
- **Préserver l'espace et l'activité agricole.** L'implantation des constructions par rapport aux bâtiments agricoles devra respecter les règles de réciprocité imposées par l'article L111.3 du Code Rural (Loi d'Orientation de juillet 1999).
- **Intégrer la dimension environnementale**, en préservant, d'une part, les espaces naturels notamment les espaces boisés et les zones humides et en diminuant, d'autre part, au maximum l'impact négatif sur le paysage.

b. Les prévisions économiques et démographiques

Le niveau d'équipement actuel de la commune ne permet pas d'envisager une hausse trop importante de la commune mais son maintien nécessite de conserver une structure démographique suffisamment jeune.

L'évolution du parc de logements observée les vingt dernières années s'élève à environ une construction par an. Les logements neufs sont essentiellement des maisons individuelles compte tenu de l'éloignement de la commune des centres urbains.

La population a diminuée de 5,4% entre 1990 et 1999. Bien que la commune ait connu une augmentation de sa population jusque dans les années 1975, cette période semble aujourd'hui révolue. Afin de prévoir l'espace nécessaire au développement, nous nous appuyerons sur ces calculs, mais également sur l'évolution du nombre de personnes par ménage. Nous prendrons en référence la tendance nationale qui prévoit, d'ici une échéance de 10 à 15 ans, qu'il n'y ait plus que 2,4 personnes par habitations.

En gardant le même rythme démographique, la commune avoisinera les 220 habitants en l'an 2014, si aucune variable ne venait à changer. Fontaine-lès-Clerval disposerait alors, théoriquement, de suffisamment d'habitations pour subvenir au besoin de sa population. Cependant, cette estimation n'étant que théorique, il est conseillé de prévoir quand même une certaine surface dédiée à la construction, pour pallier les différentes circonstances qui pourront se produire d'ici cette échéance.

2 Les zones non constructibles

Les secteurs où les constructions ne sont pas autorisées sont situés en dehors de l'enveloppe urbaine actuelle. Les espaces forestiers, localisés en dehors de l'enveloppe urbaine sont maintenus en l'état.

Néanmoins dans ces secteurs, sont autorisés l'adaptation, la restauration ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

3 Espaces constructibles

a. Les zones constructibles

Les secteurs à urbaniser vont empiéter sur l'espace naturel périurbain, mais ils sont situés en dehors des secteurs à fort enjeu écologique. Le choix des parcelles répond à la préoccupation de préserver une cohérence globale dans le développement de la commune.

Les zones choisies sont raccordables et compatibles avec le réseau d'assainissement et d'eau potable.

L'insertion urbaine et paysagère des constructions nouvelles est un point clef. Il convient de conserver les haies et bosquets. Il convient également de privilégier l'implantation de nouvelles haies d'espèces feuillues plurispécifiques locales et d'éviter les alignements mono spécifiques de thuyas. L'élaboration d'un périmètre constructible permet de préserver la qualité paysagère, architecturale et environnementale de la commune.

Les secteurs, où les constructions sont autorisées, ont été délimités en fonction des orientations du projet du village.

Sont exclus de ce périmètre constructible les secteurs à préserver au titre de l'activité agricole, de la protection des milieux naturels, des paysages et de l'environnement.

La définition de ces secteurs vise à densifier en maintenant des espaces tampons dans les secteurs déjà urbanisés.

Le développement de part et d'autre des chemins existants vient équilibrer la trame bâtie. La création de nouvelles dessertes s'effectuera avec discernement et parcimonie. Il est, au contraire, préférable de s'appuyer sur l'existant.

<u>Zones</u>	<u>Surface en m²</u>
<u>Zones constructibles nouvelles réservées pour l'habitat</u>	<u>79793 m²</u>
<u>Zones réservées aux activités</u>	<u>1241 m²</u>

Tableau 12 : Surface réservée aux nouvelles constructions

La surface retenue permet la construction d'environ 63 logements sur la base de 8 logements par hectare. Aussi, quelle que soit l'hypothèse dans laquelle on se place, l'espace retenu est suffisant pour répondre à la demande. Cette dernière est supérieure et permet ainsi de tenir compte des problèmes liés à la maîtrise foncière.

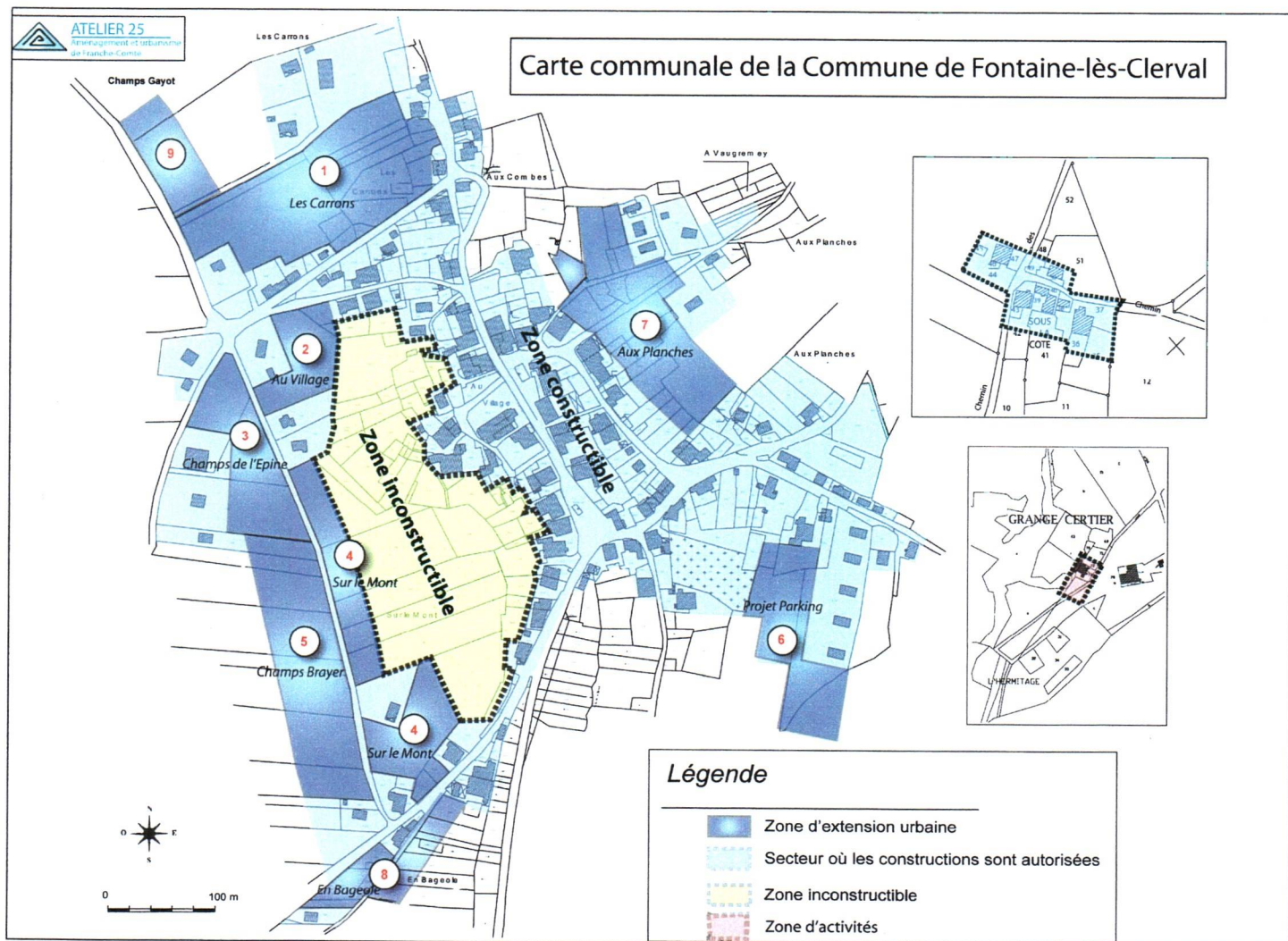
La couleur de façade devra être en continuité avec l'existant.

L'implantation de pavillons ne contribue pas à une valorisation du patrimoine culturel communal. Ces constructions n'apportent guère de plus-value environnementale. Aussi, il revient au projet de la présente carte communale de disposer au mieux les nouvelles constructions afin de minimiser au maximum les confrontations entre l'ancien bâti et le récent et de préserver la qualité paysagère des sites.

Les nouveaux espaces de développement proposés seront très certainement occupés par des habitations individuelles. Il est important que l'architecture de ces nouvelles constructions se rapproche de l'ancien afin d'éviter toute confrontation dévalorisante pour la cohérence paysagère. Ainsi, le volume, la forme, la couleur de façade devront se rapprocher des maisons mitoyennes. Il convient de conserver au mieux le patrimoine bâti ancien, vecteur identitaire de la mémoire de la commune.

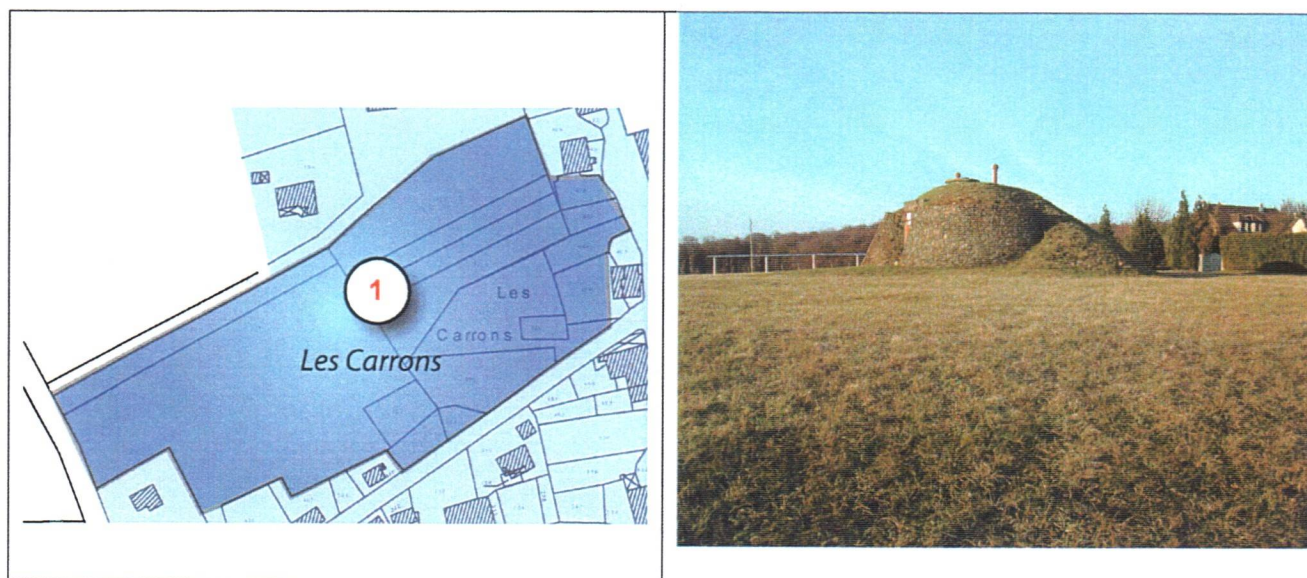
Plusieurs espaces sont retenus pour la construction de nouvelles habitations.

Les numéros des secteurs sont nommés d'après la carte ci-dessous.



Carte 14 : Carte d'extension urbaine.

➤ Secteur 1 : Les Carrons



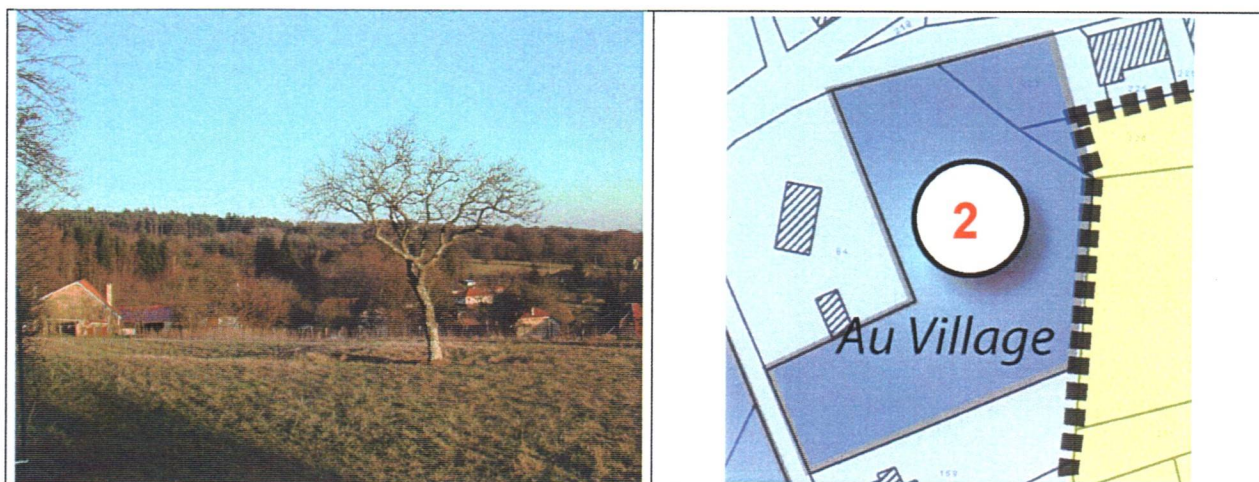
Ce secteur se situe à proximité de l'entrée du village, près de la route départementale D 25 en direction de Rougemont.

Cette zone représente une surface de 19 129m² pouvant accueillir jusqu'à 15 nouveaux logements. Ce secteur dispose des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, et est bien desservi par la RD 25 et la rue menant au garage. Il se trouve aussi dans la continuité du bâti du village.

Le secteur est constitué de prairie, donc ne présente pas d'intérêt écologique particulier.

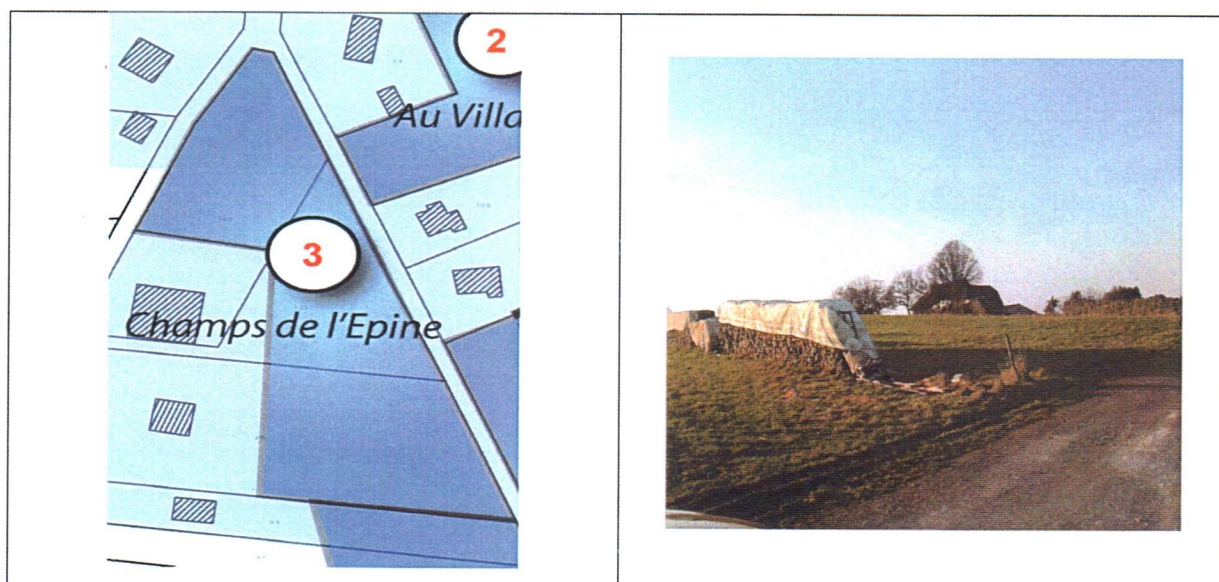
Néanmoins, il faudra apporter une attention particulière au style des constructions qui occuperont cette espace, car ce secteur est situé à proximité de l'entrée du village, il convient de garder le cadre agréable.

➤ Secteur 2 : Au village



Le secteur 2 est d'une superficie de 4721 m² et pourra donc accueillir environ 3 à 4 habitations. Ce secteur vient densifier une partie au nord du village ; Deux habitations sont déjà présentes. L'accès aux parcelles peut se faire par les deux rues qui bordent la zone. De plus, la zone est correctement reliée aux différents réseaux d'eau et d'assainissement et ne se trouve pas dans un secteur à enjeu écologique particulier.

➤ Secteur 3 : Champs de l'épine



Le secteur numéro 3, d'une surface de 8082 m² pourra accueillir environ 8 habitations. La construction de voies d'accès ne sera pas nécessaire car le secteur est bien desservi de chaque côté des parcelles. Les prairies qui constituent la zone ne représente pas d'intérêt écologique particulier. De plus, deux habitations sont déjà présentes.

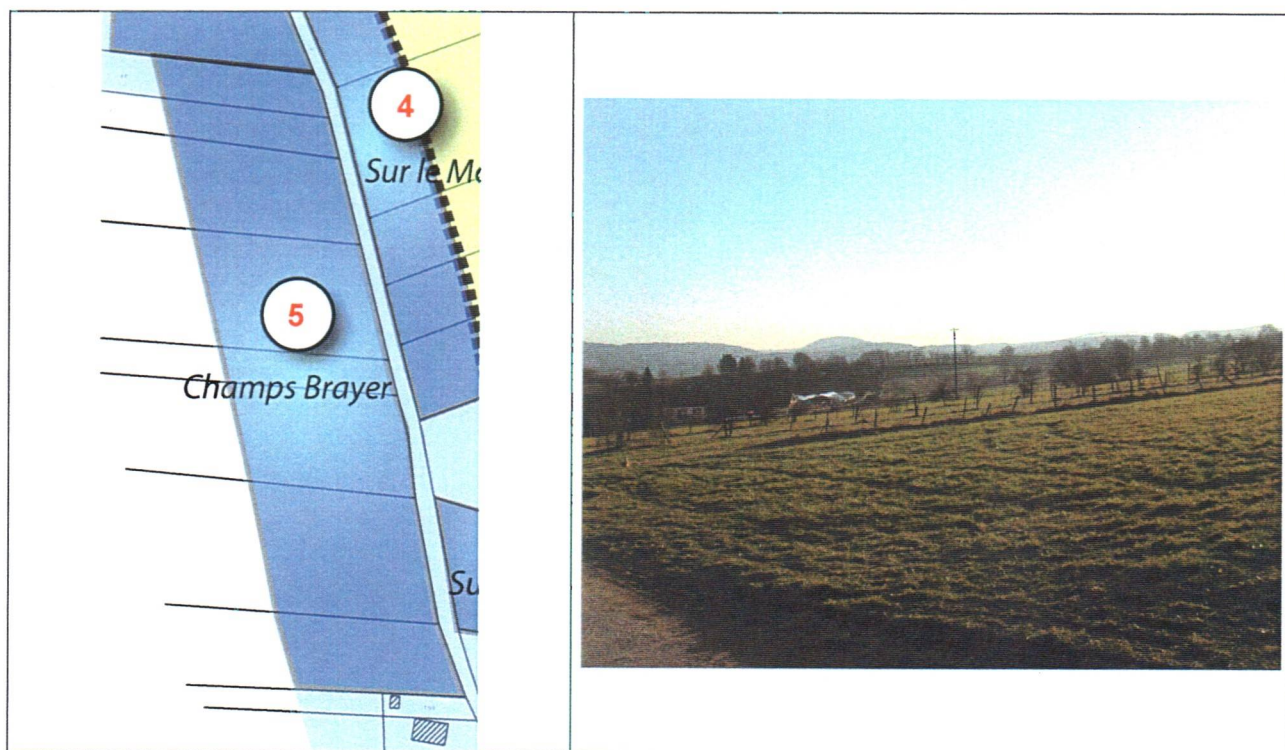
➤ Secteur 4 : sur le Mont



Situer dans le prolongement d'un chemin communal, en face du secteur 3 et 5, le secteur sur le Mont pourra supporter environ 8 à 10 habitations. Tout comme les autres secteurs déjà présentés, il est correctement relié aux différents réseaux et ne présente aucun intérêt écologique apparent.

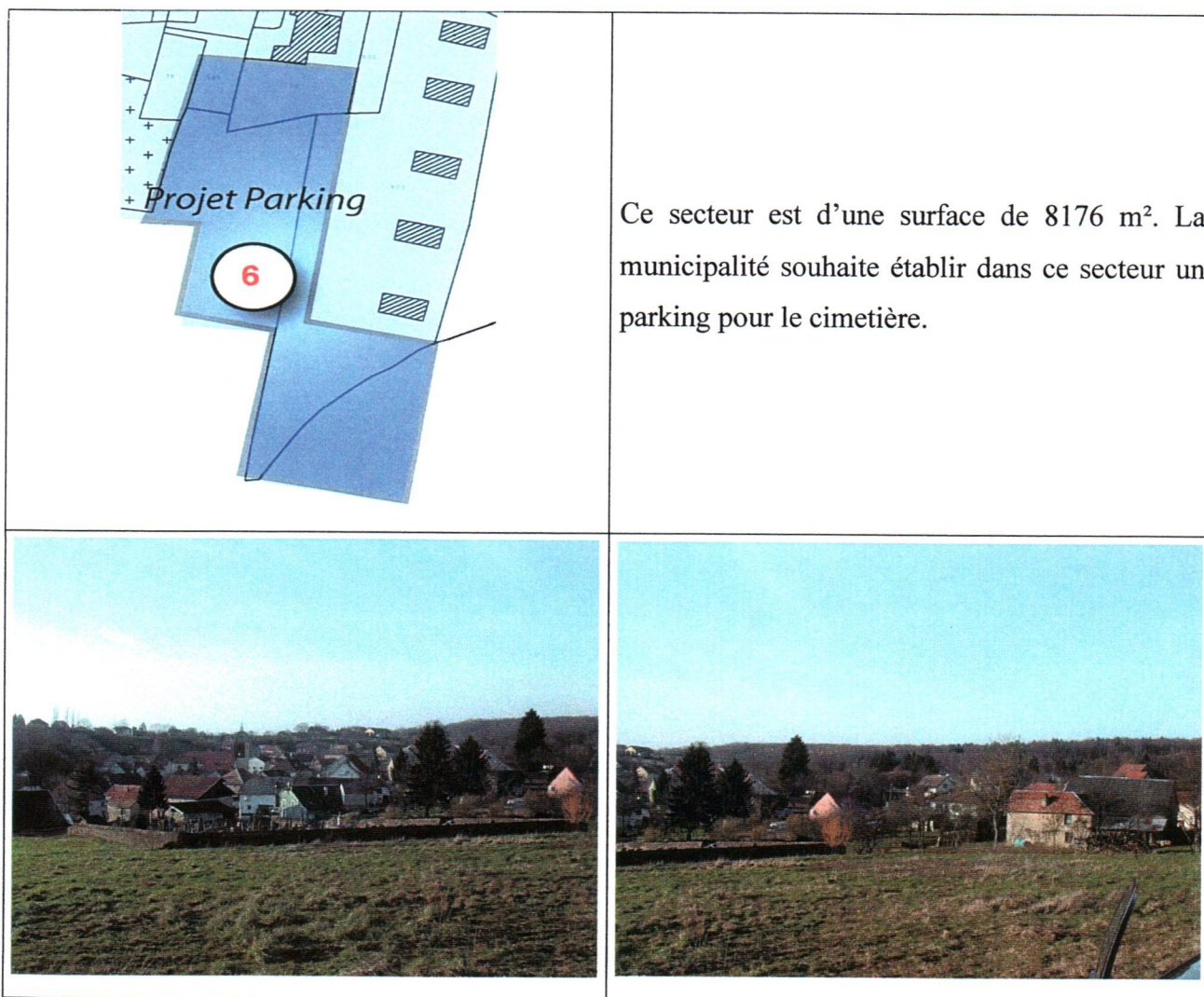


➤ Secteur 5 : Champs Brayer

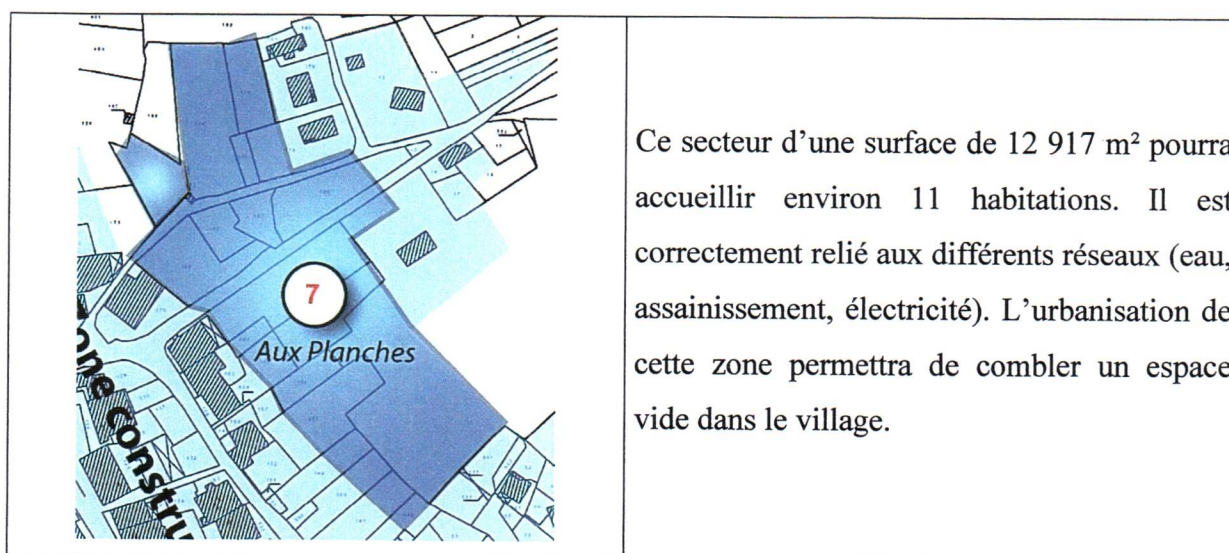


D'une surface de 12 368 m², ce secteur représente une surface intéressante pour la construction de nouvelles habitations d'autant qu'il est bien desservi par tous les réseaux. Environ 8 à 10 nouvelles habitations pourront voir le jour dans ce secteur.

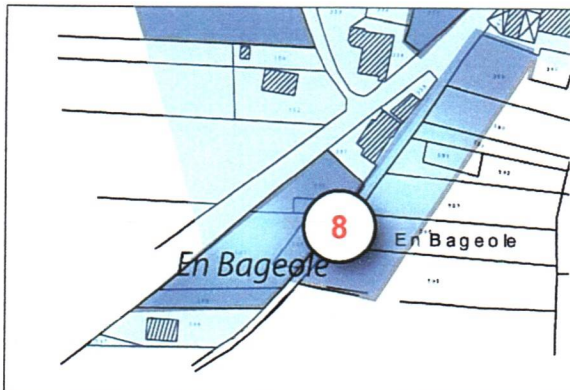
➤ Secteur 6 : Projet parking



➤ Secteur 7 : Aux Planches



➤ **Secteur 8 : En Bageole**

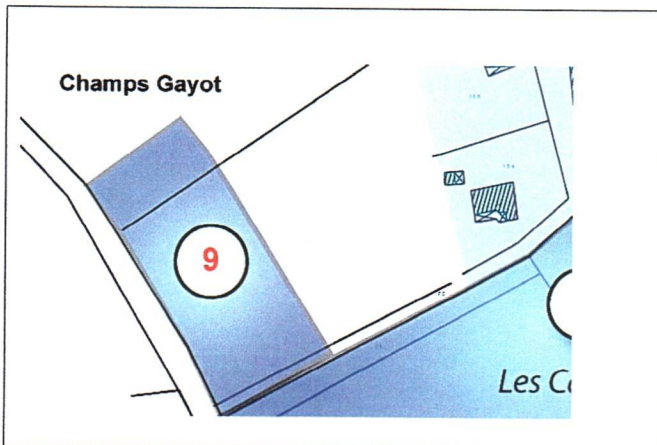


Ce petit secteur de 4029 m² pourra accueillir 3 habitations. Il se situe dans la continuité du bâti existant à proximité d'une voie communale.

➤ **Secteur 9 :**

Dans ce secteur la construction d'une salle des fêtes est envisagée le long de la route D25 en direction de Rougemont .

Compte tenu de son emplacement, le choix architectural a une influence sur la qualité paysagère du site et jouera un « effet vitrine » pour la commune.



4 Espaces socioculturels

L'augmentation du nombre d'habitants doit se réfléchir en fonction des équipements en place (Adduction d'eau, d'électricité, assainissement, écoles....)

La population de moins de 20 ans est la plus demandeuse en équipements sportifs, culturels et de loisirs. La demande en équipement scolaire ou de loisirs est satisfaite en partie dans le cadre du regroupement de communes.

Enfin, compte tenu de la faible population de la commune et des coûts d'investissement et de fonctionnement élevés des équipements, ceux-ci sont plutôt à raisonner à l'échelon de l'intercommunalité.

5 Activités économiques

Fontaine-lès-Clerval possède un certain nombre d'activités réparties au sein de la commune. On notera la présence d'un marchand de pneumatique et d'un horticulteur.

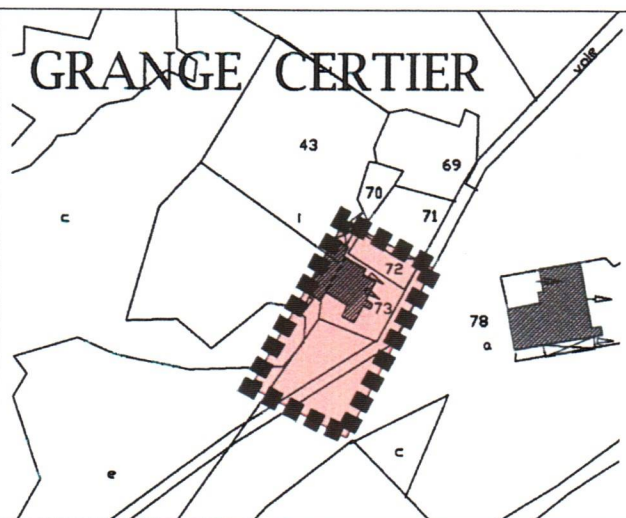
Pour héberger les touristes on trouve sur la commune une structure d'accueil type chambres d'hôtes.



Entreprise Auto Primo à Fontaine-lès-Clerval.

▪ **Secteur : « la Grange Certier »**

Les parcelles retenues offre à l'entreprise la possibilité de s'étendre autour du bâtiment principal.



6 Espaces naturels protégés

La préservation du patrimoine naturel de la commune est un volet important. Les aménagements devront limiter au maximum leur impact sur les espaces boisés.

Les haies et bosquets d'une forte valeur écologique devront également être préservés. Pour les haies, il convient de privilégier des espèces végétales locales et d'éviter les plantations linéaires de thuyas qui ferment et banalisent le paysage.

Jusqu'à présent, la commune a su conserver un développement harmonieux de son village et préserver les espaces naturels dévolus à l'activité agricole et forestière. Il est conseillé, dans le cadre du développement durable, de poursuivre sur cette voie.

7 Espaces agricoles protégés

La Loi d'Orientation Agricole de 1999 a imposé des règles de recul en matière d'implantation des constructions par rapport aux bâtiments agricoles.

Elles sont basées sur le principe de réciprocité. Ces règles sont, entre autres, fonction du statut des exploitations : Installations classées (Plus de 50 vaches laitières) ou soumises au Règlement Sanitaire Départemental, emplacement du bâtiment en limite du village ou à l'extérieur.

La commune de Fontaine-lès-Clerval ne compte pas de périmètre de recul par rapport aux fermes dans la zone de la carte communale.

VI. Synthèse des propositions

Le zonage de la carte communale offre des possibilités d'urbanisation et de développement économique. Il tient compte des servitudes d'utilité publique ou relatives à l'utilisation de ressources et équipements. La carte communale est compatible avec les documents de niveau Supérieur et respecte les trois grands principes édictés dans l'introduction.

ANNEXES

- *Recommandations architecturales*
- *Etude d'environnement*

Annexe 1

Recommandations architecturales

Dans le respect de quelques règles simples en matière d'intégration dans le paysage au regard de l'application du R.N.U. et notamment des articles R.111-1 à R.111-21

D'une manière générale, le précepte de base est le suivant :

- ✓ L'architecture rurale doit revêtir une très grande simplicité,
- ✓ Elle doit conserver des proportions rapportées à l'échelle humaine,
- ✓ Elle doit respecter les principes d'intégration au site.

Recommandations applicables au réaménagement de constructions anciennes :

- ✓ Conserver la volumétrie et l'aspect général des constructions d'origine
- ✓ Respecter les dimensions réduites des percements
- ✓ Respecter les façades et l'équilibre des ouvertures
- ✓ Enduits et rejointoiements mis en œuvre de manière traditionnelle
- ✓ Préserver les plantations faisant partie du patrimoine local
- ✓ Eviter l'introduction des espèces exotiques

Recommandations applicables aux secteurs de bâtis existants :

- ✓ Conserver le caractère et la typologie du bâti d'origine
- ✓ Respecter la nature et la couleur des matériaux existants
- ✓ Respecter la mise en œuvre traditionnelle

D'après articles R.111.20, R.111.21, R.111.22 du Code de l'urbanisme

Hauteur

- ✓ Harmoniser au mieux avec les constructions existantes

Annexes

- ✓ Intégrées au volume de la construction principale
- ✓ A défaut, regrouper en un bâtiment annexe de même aspect que la construction principale

Clôtures

- ✓ Discrètes et constituées par un muret, un grillage, une haie
- ✓ Eviter tous matériaux étrangers à la pratique locale

Annexe 2

▪ *En marge des compétences de la Carte Communale*

Cas particulier des haies

La diversité végétale et animale se trouverait considérablement augmentée s'il existait plus de réseaux de haies au sein des milieux ouverts et à proximité du village. Cela permettrait d'assurer la pérennité d'espèces d'oiseaux peu fréquentes ayant besoin de buissons épineux touffus pour nicher.

De plus, une étude destinée à estimer les variations quantitatives des effectifs des populations de 89 espèces d'oiseaux **communs** (programme STOC), vient d'être publiée, pour la période de 1889 à 2001. À la suite de cette étude, le muséum d'histoire naturelle vient de tirer un signal d'alarme : en 13 ans, 12 espèces d'oiseaux ont enregistré un déclin de plus de 50 % de leurs populations, au premier rang desquelles se trouve l'hirondelle de fenêtre avec une chute de plus de 80 % ! Parmi les autres espèces concernées, citons : le bruant des roseaux, la pie bavarde, la linotte mélodieuse, le pouillot siffleur, le pouillot fitis, la sittelle torchepot, le pipit farlouse, le pouillot de Bonelli, le tarier des prés, la mésange nonnette, le pigeon colombin, la perdrix grise, le bouvreuil pivoine... Des tendances similaires sont observées aux Pays bas et au Royaume-Uni, ce qui suggère des causes communes de déclin : intensification de l'exploitation du milieu (agricole et forestier), c'est-à-dire une exploitation non durable pour les populations d'oiseaux, et les changements climatiques (climat plus chaotique, notamment en période de reproduction).

Aussi serait-il souhaitable d'inciter les particuliers à la plantation de haies naturelles propice au développement de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux. Il est possible aussi dans le cas d'une mise en place d'un lotissement, de réserver des bandes de terrain le long des chemins, par exemple, qui seraient destinées à la plantation de haies collectives et entretenues par la commune.

"Le choix d'espèces indigènes est primordial pour maintenir un équilibre dont dépend la sauvegarde de la faune locale. Toutes les chaînes alimentaires sont en effet basées sur la nourriture végétale. Si certains animaux possèdent une amplitude alimentaire assez large, d'autres sont au contraire étroitement liés à un végétal déterminé. C'est le cas par exemple d'un papillon de jour (le petit sylvain) qui ne vit que sur deux espèces de chèvrefeuille. Si le monde animal est étroitement lié au monde végétal, la réciproque n'est pas moins vraie puisqu'un grand nombre de végétaux ne pourraient se multiplier s'ils n'étaient pollinisés par les animaux. Ainsi notre environnement naturel repose sur une interdépendance très étroite entre monde végétal et monde animal ; interdépendance concrétisée par les innombrables relations réciproques relatives aux fonctions d'alimentation ou de reproduction. L'implantation d'espèces exotiques rompt bien évidemment cet équilibre puisque ces dernières ne constitueront pas (ou pour peu d'espèces seulement) le premier maillon nécessaire à toute vie animale." ¹

Il importe aussi de laisser se développer une strate arbustive sous les grands arbres des haies, de façon à augmenter considérablement leur diversité et leur capacité d'accueil pour la faune. De plus, les haies ne jouent pleinement leur rôle écologique que lorsqu'elles forment des réseaux à mailles fermées.

¹ voir "M.J. Trivaudéy, 1990 - prise en compte de l'article 13 dans les P.O.S. : espaces libres et plantations." C.P.R.E. ; D.R.A.E. (D.I.R.E.N.) de Franche-Comté.

Pour les haies taillées, il est impératif de ne pas effectuer les travaux de taille en période de nidification des oiseaux, soit entre début avril et mi-juillet, sous peine de détruire les couvées d'espèces pour la plupart protégées !

Quelques exemples :

espèce : nom français	nom latin	nombre d'espèces d'insectes associées
bouleaux	<i>Betula pendula</i> & <i>B. pubescens</i>	229
aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>	149
aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	90
peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>	> 90
sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>	28
pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>	> 90
chênes	<i>Quercus robur</i> & <i>Q. petraea</i>	248
hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	64
frêne	<i>Fraxinus excelsior</i>	41
saule blanc	<i>Salix alba</i>	> 200
tilleuls	<i>Tilia cordata</i> & <i>T. platyphyllos</i>	31
charme	<i>Carpinus betulus</i>	28

N.B. : rappelons que le Lierre grimpant utilise les arbres uniquement comme support et ne leur porte pas de préjudices majeurs. Il est donc inutile, voire stupide des les couper, d'autant plus qu'ils offrent un refuge pour les oiseaux et de nombreuses espèces d'insectes. Des études sérieuses ont même montré que les forêts comportant de grands arbres envahis par le lierre étaient plus productives que les mêmes forêts débarassées du lierre (le lierre offre refuge à de nombreux animaux auxiliaires se nourrissant notamment de chenilles défoliatrices).

Gestion du patrimoine fruitier

Il serait intéressant que la commune encourage les propriétaires d'arbres fruitiers à continuer de les entretenir. Pour cela, un bon moyen, déjà mis en place avec succès par des communes ou associations du Doubs, est de mettre à disposition des particuliers un atelier pour presser les fruits et stériliser le jus ainsi obtenu (il existe des ateliers ambulants montés sur remorque pouvant être loués pour un week-end). Ces ateliers permettent aux gens qui le désirent d'utiliser de grandes quantités de fruits pour en faire du jus et de valoriser ainsi la production de leur verger.

L'urbanisation est en partie responsable de la disparition des vergers. Elle se fait de préférence autour des villages, à bonne exposition, là où sont installés, le plus souvent, les vergers. La construction de routes en fait disparaître d'autres et souvent sans savoir quelles sont les variétés concernées. L'idéal serait de préserver au maximum les arbres fruitiers en mettant en place les parcellaires, d'identifier les variétés qui vont s'éteindre en faisant appel aux associations locales de sauvegarde des variétés fruitières anciennes (Croqueurs de Pommes par exemple) et de planter et greffer les variétés méritantes dans un espace collectif.

Lors de l'abattage des arbres morts dans les vieux vergers, la pose de nichoirs serait souhaitable pour maintenir la diversité des oiseaux qui nichent dans les trous des vieux arbres. Notons au passage que ces oiseaux participent activement à débarrasser les arbres de leurs parasites (carpocapse, chenilles défoliatrices).

Lorsque l'on veut effectuer des plantations ornementales pour intégrer les constructions dans leur environnement, de penser à la possibilité de replanter des arbres fruitiers ! Le mieux est de faire appel à des personnes sachant encore greffer et capables de multiplier les variétés locales rustiques. Celles-ci sont résistantes aux maladies et demandent beaucoup moins de soins que les variétés de grande culture qui ne présentent d'ailleurs aucun intérêt d'un point de vue de la conservation du patrimoine génétique. Et cela d'autant plus que les arbres fruitiers possèdent un attrait paysager évident et améliorent le cadre de vie en lui offrant le petit côté champêtre que peu d'autres plantes ornementales savent lui donner.

- Ne détruisez pas tous les vieux arbres creux !

Les vergers offrent une structure de milieu intéressante pour de nombreuses espèces animales. Les arbres creux permettent à un certain nombre d'oiseaux cavernicoles de nicher et offrent un refuge diurne à certaines espèces de chauve-souris. La plupart de ces animaux font partie de la faune auxiliaire, en consommant des insectes indésirables, comme le carpocapse (ver de la pomme) ou les chenilles défoliatrices. Certains oiseaux rares à forte valeur patrimoniale élisent d'ailleurs volontiers domicile dans les vieux vergers, comme la chouette chevêche, la huppe fasciée, le gobe-mouche gris, le pic vert...

Pour permettre à toute cette faune de s'installer, il importe de laisser quelques vieux arbres creux, et ceci surtout lorsque les arbres de remplacement sont encore très jeunes et ne peuvent pas supporter le poids de gros nichoirs !

On peut en effet poser des nichoirs adaptés aux différentes espèces cavernicoles (taille, forme et dimension du trou d'entrée différent selon les oiseaux que l'on souhaite favoriser). On trouvera différents modèles à fabriquer dans le livre suivant : Bertrand B. & Th. Laversin, 1999 - Nichoirs et Cie. Éd. Terre Vivante. 240 p. Les nichoirs sont également disponibles dans le commerce. La meilleure saison pour les installer est l'automne, les oiseaux ayant ainsi tout le loisir de s'habituer à leur présence. On veillera à les orienter au Sud-Est. Ils devront être nettoyés en automne ou en hiver, afin de les débarrasser d'éventuels parasites et des matériaux de construction des nids précédents.

Les animaux non cavernicoles peuvent aussi être favorisés en plantant quelques massifs de buissons (fauvettes, pouillots, ...), en entassant des fagots de bois ou des tas de pierres (hermine), ... Pensez à sauvegarder les haies naturelles situées à proximité des vergers car elles jouent également un grand rôle dans leur protection : protection contre le vent, mais elles offrent également le gîte et le couvert à de nombreux insectes auxiliaires ainsi qu'aux oiseaux insectivores.

• Quelques adresses :

L'Association des croqueurs de pommes

<http://www.croqueurs-de-pommes.asso.fr/>

(le calendrier des activités peut être consulté sur le net)

Maison des associations, B.P. 702

90020 Belfort Cedex.

Une section locale :

SOCIETE MYCOLOGIQUE ET POMOLOGIQUE DE BAUME-LES-DAMES

Jacques Million

37, avenue Butterlin

25110 BAUME-LES-DAMES

Gestion des pelouses et prairies maigres

Afin de préserver tout l'intérêt écologique des secteurs de pelouses, il serait hautement souhaitable de limiter la dynamique naturelle (évolution vers la forêt) en faisant pâturer du bétail de façon **extensive** (pâturage de type rotatif avec des races rustiques si possible locales) ou en effectuant une **fauche tardive**. Il importe également d'éviter les apports d'engrais dans les pelouses, ceux-ci amèneraient inmanquablement le remplacement progressif des espèces intéressantes de la pelouse par des espèces prairiales tout à fait banales. La sauvegarde des pelouses ne pourra se faire sans l'implication forte des agriculteurs exploitant encore ces milieux et autres acteurs locaux.

De plus, ces prairies maigres sont les seules à fournir encore du nectar en été pour les insectes floricoles et notamment les papillons. Ce type de milieu joue un rôle non négligeable dans la sauvegarde des espèces d'insectes.

N.B.: Si ces prairies ne sont pas très rentables du point de vue de la quantité de matière sèche produite, elles offrent par contre un fourrage ou herbage de première qualité quant à sa composition en sels minéraux, vitamines et oligoéléments.

Lexique :

gradient croissant de richesse du sol en nutriments (eutrophisation)

oligotrophe

mésotrophe

mésoeutrophe

eutrophe

annexe I de la directive habitats : liste des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.

eutrophe : qui possède une très forte teneur en éléments nutritifs assimilables par la végétation (eau ou sol eutrophe). qui croissent sur des sols ou dans des eaux très riches en éléments minéraux (plantes ou peuplements eutrophes).

eutrophisation : accroissement anarchique de la quantité de sels nutritifs d'un milieu, notamment des eaux de surface, polluées par les résidus d'engrais, les rejets d'eaux usées, etc, et qui conduit à la pullulation des êtres vivants les plus nitrophiles (algues filamenteuses par exemple) et la simplification de l'écosystème (baisse importante de la diversité, disparition d'espèces devenant rares du fait de la généralisation de ce phénomène).

formation végétale : groupement de plantes défini d'après la physionomie, la structure et l'architecture des végétaux qui le compose, par exemple : forêt, fourré, lande, prairie et pelouse herbeuse...

fruticée : formation végétale constituée d'arbuste produisant pour la plupart de petits fruits. Ceux-ci sont souvent consommés par de nombreuses espèces d'oiseaux.

mésotrophe : de "mésotrophe", terme modérateur et "eutrophe" qui croissent sur des sols ou dans des eaux très riches en éléments minéraux (plantes ou peuplements eutrophes).

mésohygrophile : de "mésotrophe", terme modérateur et "hygrophile", qui nécessite ou supporte un sol engorgé d'eau.

mésophile : se dit d'une plante ou d'un groupement de plantes croissant de préférence sur un substrat présentant des caractères peu accusés, en particulier ni trop sec ni trop humide.

oligotrophe : qui possède une faible teneur en éléments nutritifs assimilables par la végétation (eau ou sol oligotrophe). qui croissent sur des sols désaturés ou dans des eaux très pauvres en éléments minéraux (plantes ou peuplements oligotrophes).

qualité écologique : Nous parlons bien là de la notion de qualité et non pas de valeur. La qualité écologique d'un milieu naturel correspond à la qualité intrinsèque du milieu liée à la présence d'espèces ou de peuplements remarquables. La notion de valeur quant à elle, intègre la qualité intrinsèque et l'intérêt que le milieu peut présenter pour l'homme, telle que la valeur agronomique, touristique...

Z.N.I.E.F.F. : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique.